



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 22 novembre 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint, Hugues Charbonneau, directeur général SGMRVS, mesdames Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines, Jennifer Bourgon, greffière et directrice de la cour municipale régionale, Natacha Latour, technicienne en comptabilité, Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, adjointe de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

23-11-22-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 34.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

23-11-22-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 6.6 « Compte rendu du comité consultatif agricole du 20 novembre 2023 : dépôt », 7.2.12 « Résolution de la municipalité de Saint-Télesphore - Demande auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative à la plateforme de compostage sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges : dépôt », 7.2.13 « Résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion - Avis d'intention de déclaration de compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives / Retrait de la Ville : dépôt », 7.2.14 « Acquisition de deux terrains pour l'implantation d'une plateforme de compostage – Abrogation de la résolution numéro 23-09-19-03 : autorisation » et 7.2.15 « Règlement d'emprunt numéro 256 - Suspension de la demande d'approbation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**



3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

M. Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère de la santé et des Services sociaux de planifier ses projets en respectant les principes de développement durable, en tenant compte des changements climatiques, en respectant ses engagements en lien avec le stationnement de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges : positionnement	Positionnement	23-07-05-14	La résolution a été transmise aux destinataires le 17 juillet 2023. En attente d'un retour.
Premier projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la CMM : adoption et transmission du mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges		23-07-05-19	La résolution a été transmise aux destinataires les 10 et 11 juillet. Des accusés de réception ont été reçus. Une relance a été effectuée auprès de Mme Valérie Plante et Mme Suzanne Roy le 26 septembre 2023. En attente d'un retour. Une rencontre en vidéoconférence est prévue avec Mme Suzanne Roy le 16 octobre prochain. Mme Suzanne Roy fut rencontrée dans les bureaux de la MRC le 16 octobre dernier en compagnie de Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges et leurs respectives attachées politiques au cours de laquelle la MRC, représentée par préfet, le directeur général, le directeur général adjoint et l'aménagistes ont pu faire valoir leurs inquiétudes relatives au PMAD. Mme Roy nous a signifié que le premier PMAD a mis plus de 10 ans à être adopté en raison du désaccord des Couronnes-Nord et Couronne-Sud. Une rencontre aura lieu en décembre avec la CMM et les aménagistes des municipalités locales.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023 : ADOPTION

23-11-22-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 octobre 2023 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. BUDGETS 2024

4.1 ADOPTION DU BUDGET PAR PARTIE

M. Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt de l'état des revenus et des dépenses.

4.1.1 PARTIE 1 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

Comprend le Conseil de la MRC, l'administration générale, l'aménagement, le fonds de voirie régional, la sécurité incendie et civile, la cour municipale régionale, l'environnement et les matières résiduelles, les matières organiques, les écocentres, les équipements régionaux, la subvention DEV, la collecte sélective, les services 9-1-1, l'Info territoire MRC, la sécurité publique, le Parc du canal de Soulanges et le logement abordable.

POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2024 : 37 098 513 \$ - QUOTES-PARTS 2024 : 13 414 739 \$.

POUR CE MOTIF,



23-11-22-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.2 PARTIE 2 – ÉVALUATION FONCIÈRE : 19 MUNICIPALITÉS

Comprend l'évaluation service de base et les mandats spécifiques. Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion.

BUDGET 2024: 1 630 400 \$ - QUOTES-PARTS 2024 : 1 625 600 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.3 PARTIE 3 - FIBRE OPTIQUE : 8 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion.

BUDGET 2024 : 103 550 \$ - QUOTES-PARTS 2024 : 103 550 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **David McKay** et résolu

d'adopter la partie 3 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.4 PARTIE 4 - COURS D'EAU - OBSTRUCTION : 18 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

BUDGET 2024 : 110 850 \$ - QUOTES-PARTS 2024 : 110 850 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.5 PARTIE 5 - COURS D'EAU - ENTRETIEN : 15 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette et Terrasse-Vaudreuil.

BUDGET 2024 : 1 010 000 \$ - QUOTES-PARTS 2024 : 1 010 000 \$



POUR CE MOTIF,

23-11-22-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.6 PARTIE 6 - COTISATION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT : 9 MUNICIPALITÉS

Répartis entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette et Saint-Zotique.

BUDGET 2024 : 4 400 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 4 400 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.7 PARTIE 7 - ANGES DES PARCS : 15 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Coteau-du-Lac, Les Coteaux, L'Île-Cadioux, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique.

BUDGET 2024 : 70 980 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 70 980 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'adopter la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.8 PARTIE 8 - CULTURE : 22 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Sainte-Justine-de-Newton.

BUDGET 2024 : 457 790 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 442 790 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.9 PARTIE 9 - INFO TERRITOIRE SERVICES AUX MUNICIPALITÉS : 22 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadioux.

BUDGET 2024 : 379 450 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 151 298 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.10 PARTIE 10 - SERVICE 2-1-1 : 11 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

BUDGET 2024 : 7 590 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 7 590 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell** et résolu

d'adopter la partie 10 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.11 PARTIE 11 - LOGEMENT SOCIAL : 12 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

BUDGET 2024 : 206 880 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 206 880 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter la partie 11 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.12 PARTIE 12 - CENTRALE 3-1-1 : 20 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Les Cèdres, L'Île-Cadieux et Sainte-Justine-de-Newton.

BUDGET 2024 : 27 770 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 27 770 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter la partie 12 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.



4.1.13 PARTIE 13 - CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : 16 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Les Coteaux, L'Île-Cadieux, Pincourt, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Saint-Zotique.

BUDGET 2024 : 20 000 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 20 000 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la partie 13 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.14 PARTIE 14 - MATIÈRES ORGANIQUES - COLLECTE ET TRANSPORT : 4 MUNICIPALITÉS

Répartis entre L'Île-Cadieux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Vaudreuil-sur-le-Lac.

BUDGET 2024 : 275 000 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 275 000 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter la partie 14 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.15 PARTIE 15 - MATIÈRES ORGANIQUES - SENSIBILISATION : 5 MUNICIPALITÉS

Répartis entre L'Île-Cadieux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Vaudreuil-sur-le-Lac.

BUDGET 2024 : 2 080 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 2 080 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter la partie 15 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.

4.1.16 PARTIE 16 - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : 22 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux.

BUDGET 2024 : 639 580 \$ - QUOTES-PARTS 2024: 286 630 \$

POUR CE MOTIF,

23-11-22-19 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'adopter la partie 16 du budget pour l'exercice financier 2024.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %	
DÉPENSES DE LA PARTIE 1								
Conseil de la MRC								
02-110-00-131	Rémunération des élus	526 570,00 \$	456 570,00 \$	273 526,12 \$	450 000,00 \$	551 880,00 \$	25 310,00 \$	4,61 %
02-110-00-133	Allocations de dépenses des élus		70 000,00 \$	42 283,28 \$	70 000,00 \$			
02-110-00-211	Régime de retraite élus	67 470,00 \$	65 470,00 \$	32 968,30 \$	50 000,00 \$	67 470,00 \$		
02-110-00-221	RRQ élus	32 000,00 \$	32 000,00 \$	10 040,05 \$	25 000,00 \$	35 320,00 \$	3 320,00 \$	10,36 %
02-110-00-241	Fonds de santé élus	22 450,00 \$	22 450,00 \$	11 837,40 \$	20 000,00 \$	23 510,00 \$	1 060,00 \$	4,72 %
02-110-00-252	CNESST élus	3 430,00 \$	3 430,00 \$	1 052,38 \$	2 000,00 \$	2 320,00 \$	(1 110,00)\$	(32,36)%
02-110-00-262	RQAP élus	4 740,00 \$	4 740,00 \$	1 939,97 \$	3 000,00 \$	3 820,00 \$	(820,00)\$	(19,41)%
02-110-00-282	Assurance collective élus	6 240,00 \$	6 240,00 \$	4 350,80 \$	5 500,00 \$	6 530,00 \$	290,00 \$	4,65 %
02-110-00-310	Frais de déplacement élus	2 000,00 \$	2 000,00 \$	1 642,10 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$		
02-110-00-331	Téléphone élus	1 700,00 \$	1 700,00 \$	539,62 \$	1 200,00 \$	1 700,00 \$		
02-110-00-346	Congrès et colloques élus	8 000,00 \$	10 000,00 \$	10 955,66 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	4 000,00 \$	50,00 %
02-110-00-494	UMQ, FQM, FDC, TPEC, Horizon... ententes	139 860,00 \$	139 860,00 \$	132 351,44 \$	139 880,00 \$	140 790,00 \$	930,00 \$	0,66 %
02-110-00-999	Concertation régionale	43 000,00 \$	43 000,00 \$	44 506,05 \$	48 200,00 \$	44 720,00 \$	1 720,00 \$	4,00 %
02-110-01-999	Projets structurants (FRR)			30 858,30 \$	30 850,00 \$			
Total 02110 - Conseil de la MRC		857 460,00 \$	857 460,00 \$	598 851,47 \$	859 620,00 \$	892 060,00 \$	34 800,00 \$	4,04 %
Cour municipale régionale (CMR)								
02-120-00-141	Rémunération du personnel CMR	781 525,00 \$	781 525,00 \$	613 574,42 \$	815 000,00 \$	893 630,00 \$	152 105,00 \$	19,46 %
02-120-00-150	Rémunération des juges	330 000,00 \$	330 000,00 \$	256 818,66 \$	345 000,00 \$	200 000,00 \$	(130 000,00)\$	(39,39)%
02-120-00-212	Régime de retraite - employés CMR	49 365,00 \$	49 365,00 \$	38 581,24 \$	49 385,00 \$	61 430,00 \$	12 065,00 \$	24,44 %
02-120-00-222	RRQ - employés CMR	53 195,00 \$	53 195,00 \$	41 279,14 \$	53 195,00 \$	55 740,00 \$	2 545,00 \$	4,78 %
02-120-00-232	Assurance-emploi - employés CMR	15 505,00 \$	15 505,00 \$	9 052,68 \$	12 000,00 \$	14 490,00 \$	(1 015,00)\$	(6,55)%
02-120-00-242	Fonds de santé - employés CMR	50 800,00 \$	50 800,00 \$	41 030,94 \$	50 800,00 \$	52 590,00 \$	1 790,00 \$	3,52 %
02-120-00-252	CNESST - employés CMR	5 350,00 \$	5 350,00 \$	2 773,02 \$	4 200,00 \$	5 180,00 \$	(170,00)\$	(3,18)%
02-120-00-262	ROAP - employés CMR	7 170,00 \$	7 170,00 \$	4 322,64 \$	6 500,00 \$	6 400,00 \$	(770,00)\$	(10,74)%
02-120-00-282	Assurance collective - employés CMR	54 860,00 \$	54 860,00 \$	37 484,11 \$	50 000,00 \$	70 630,00 \$	15 770,00 \$	28,75 %
02-120-00-310	Frais de déplacement CMR	200,00 \$	200,00 \$		200,00 \$	200,00 \$		
02-120-00-321	Frais de poste CMR	35 000,00 \$	35 000,00 \$	36 837,05 \$	42 000,00 \$	35 000,00 \$		
02-120-00-331	Système téléphonique CMR	10 430,00 \$	10 430,00 \$	8 239,36 \$	10 430,00 \$	10 860,00 \$	430,00 \$	4,12 %



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %	
02-120-00-340	Publicité et information CMR	1 000,00 \$	1 000,00 \$		1 000,00 \$			
02-120-00-345	Publications CMR	1 000,00 \$	1 000,00 \$	64,00 \$	300,00 \$	800,00 \$	(200,00)\$	(20,00)%
02-120-00-346	Congrès et colloques CMR	2 120,00 \$	2 460,00 \$	2 454,80 \$	2 460,00 \$	2 500,00 \$	380,00 \$	17,92 %
02-120-00-349	Communications CMR	300,00 \$	300,00 \$		300,00 \$			
02-120-00-412	Services juridiques CMR	34 500,00 \$	34 500,00 \$	23 968,38 \$	30 000,00 \$	32 000,00 \$	(2 500,00)\$	(7,25)%
02-120-00-413	Comptabilité et vérification CMR	15 040,00 \$	15 040,00 \$	9 763,84 \$	9 800,00 \$	10 200,00 \$	(4 840,00)\$	(32,18)%
02-120-00-414	Technologie de l'information CMR	99 180,00 \$	99 180,00 \$	87 381,21 \$	99 180,00 \$	101 380,00 \$	2 200,00 \$	2,22 %
02-120-00-419	Services professionnels CMR	22 600,00 \$	22 600,00 \$	17 918,08 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	(2 600,00)\$	(11,50)%
02-120-00-421	Assurance bâtiment CMR	10 560,00 \$	10 560,00 \$	10 560,00 \$	10 560,00 \$	10 990,00 \$	430,00 \$	4,07 %
02-120-00-422	Assurance responsabilité CMR	6 170,00 \$	6 170,00 \$	6 170,00 \$	6 170,00 \$	6 420,00 \$	250,00 \$	4,05 %
02-120-00-454	Services de formation CMR	8 000,00 \$	9 417,00 \$	1 708,14 \$	8 000,00 \$	4 000,00 \$	(4 000,00)\$	(50,00)%
02-120-00-494	Cotisations, associations et abonnements CMR	1 500,00 \$	1 180,00 \$	481,94 \$	600,00 \$	700,00 \$	(800,00)\$	(53,33)%
02-120-00-495	Conciergerie CMR	600,00 \$	600,00 \$		600,00 \$	600,00 \$		
02-120-00-517	Location ameublement & équip bureau CMR	13 130,00 \$	13 130,00 \$	4 485,66 \$	8 000,00 \$	6 200,00 \$	(4 930,00)\$	(37,55)%
02-120-00-527	Ent. & rép. ameublement & équip bur CMR	12 670,00 \$	12 670,00 \$	6 476,80 \$	11 000,00 \$	11 500,00 \$	(1 170,00)\$	(9,23)%
02-120-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres CMR	60 500,00 \$	60 500,00 \$	11 323,04 \$	40 000,00 \$	50 000,00 \$	(10 500,00)\$	(17,36)%
02-120-00-681	Électricité CMR	20 770,00 \$	20 770,00 \$	14 645,11 \$	20 770,00 \$	21 600,00 \$	830,00 \$	4,00 %
02-120-00-682	Gaz - CMR	700,00 \$	700,00 \$		700,00 \$	700,00 \$		
02-120-00-699	Autres biens non durables CMR	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 286,25 \$	1 500,00 \$	1 550,00 \$	50,00 \$	3,33 %
02-120-00-700	Biens durables (immobilisations) CMR	17 130,00 \$	4 600,00 \$	3 509,06 \$	4 600,00 \$	12 700,00 \$	(4 430,00)\$	(25,86)%
02-120-00-895	Intérêts et frais de banque CMR	118 740,00 \$	118 740,00 \$	66 937,11 \$	118 740,00 \$	120 000,00 \$	1 260,00 \$	1,06 %
02-120-00-953	Frais d'administration MRC	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	175 000,00 \$	50 000,00 \$	40,00 %
02-120-00-966	Frais de perception SAAO CMR	35 000,00 \$	35 000,00 \$	4 072,84 \$	48 000,00 \$	50 000,00 \$	15 000,00 \$	42,86 %
02-120-01-310	Frais de déplacement juges	19 410,00 \$	19 410,00 \$	14 310,50 \$	19 410,00 \$	5 000,00 \$	(14 410,00)\$	(74,24)%
02-120-01-419	Services professionnels huissiers CMR	28 000,00 \$	28 000,00 \$	41 056,44 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$	(17 000,00)\$	(60,71)%
02-120-02-310	Frais de déplacement taxation témoin CMR	3 830,00 \$	3 830,00 \$	4 165,89 \$	5 500,00 \$	4 000,00 \$	170,00 \$	4,44 %
02-120-02-419	Services professionnels interprètes CMR	70 000,00 \$	70 000,00 \$	42 719,14 \$	60 000,00 \$	40 000,00 \$	(30 000,00)\$	(42,86)%
02-120-03-419	Services professionnels sécurité CMR	35 000,00 \$	35 000,00 \$	15 551,28 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	(15 000,00)\$	(42,86)%
Total 02120 - Cour municipale régionale (CMR)		2 157 350,00 \$	2 146 237,00 \$	1 604 960,67 \$	2 160 880,00 \$	2 202 290,00 \$	44 940,00 \$	2,08 %



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Gestion financière et administrative							
02-130-00-141	Rémunération du personnel admin. générale	340 930 00 \$	340 930 00 \$	281 432 09 \$	405 000 00 \$	313 030 00 \$	(27 900 00)\$ (8 18)%
02-130-00-212	Régime de retraite - employés admin. générale	22 190 00 \$	22 190 00 \$	17 949 94 \$	22 190 00 \$	21 620 00 \$	(570 00)\$ (2 57)%
02-130-00-222	RRQ - employés admin. générale	19 060 00 \$	19 060 00 \$	16 176 79 \$	19 060 00 \$	14 880 00 \$	(4 180 00)\$ (21 93)%
02-130-00-232	Assurance-emploi - employés admin. générale	5 995 00 \$	5 995 00 \$	5 386 18 \$	6 900 00 \$	4 140 00 \$	(1 855 00)\$ (30 94)%
02-130-00-242	Fonds de santé - employés admin. générale	16 270 00 \$	16 270 00 \$	14 522 03 \$	19 500 00 \$	14 970 00 \$	(1 300 00)\$ (7 89)%
02-130-00-252	CNESST - employés admin. générale	2 370 00 \$	2 370 00 \$	1 282 99 \$	2 370 00 \$	1 760 00 \$	(610 00)\$ (25 74)%
02-130-00-262	RQAP - employés admin. générale	2 900 00 \$	2 900 00 \$	2 001 74 \$	2 900 00 \$	2 010 00 \$	(890 00)\$ (30 69)%
02-130-00-282	Assurance collective - employés admin. générale	22 720 00 \$	22 720 00 \$	18 661 63 \$	22 720 00 \$	25 670 00 \$	2 950 00 \$ 12 98 %
02-130-00-310	Frais de déplacement admin. générale	5 000 00 \$	5 000 00 \$	1 371 34 \$	3 000 00 \$	5 000 00 \$	
02-130-00-321	Frais de poste admin. générale	9 270 00 \$	9 270 00 \$	8 598 20 \$	9 270 00 \$	9 640 00 \$	370 00 \$ 3 99 %
02-130-00-331	Système téléphonique admin. générale	26 390 00 \$	26 610 00 \$	13 936 43 \$	23 000 00 \$	25 000 00 \$	(3 990 00)\$ (11 84)%
02-130-00-339	Communications et dotation	8 410 00 \$	8 410 00 \$	1 939 11 \$	8 410 00 \$	8 410 00 \$	
02-130-00-340	Publicité et information admin. générale	7 790 00 \$	15 000 00 \$	13 594 10 \$	15 000 00 \$	15 000 00 \$	7 210 00 \$ 92 55 %
02-130-00-345	Publications admin. générale	8 500 00 \$	6 500 00 \$	1 429 05 \$	5 000 00 \$	7 500 00 \$	(1 000 00)\$ (11 76)%
02-130-00-346	Congrès et colloques admin. générale	14 640 00 \$	22 000 00 \$	23 123 38 \$	25 000 00 \$	23 870 00 \$	9 230 00 \$ 63 05 %
02-130-00-349	Communications admin. générale	46 200 00 \$	41 200 00 \$	33 014 48 \$	41 200 00 \$	50 080 00 \$	3 880 00 \$ 8 40 %
02-130-00-412	Services juridiques admin. générale	50 680 00 \$	50 680 00 \$	57 176 76 \$	70 000 00 \$	52 700 00 \$	2 040 00 \$ 4 03 %
02-130-00-413	Comptabilité et vérification admin. générale	50 680 00 \$	50 680 00 \$	50 659 35 \$	50 680 00 \$	50 680 00 \$	
02-130-00-414	Technologie de l'information admin. générale	129 810 00 \$	129 810 00 \$	63 477 43 \$	129 810 00 \$	128 770 00 \$	(1 040 00)\$ (0 80)%
02-130-00-416	Services professionnels ressources humaines	46 510 00 \$	46 510 00 \$	17 367 47 \$	46 510 00 \$	46 510 00 \$	
02-130-00-419	Services professionnels admin. générale	30 130 00 \$	22 920 00 \$	9 888 24 \$	22 920 00 \$	72 350 00 \$	42 220 00 \$ 140 13 %
02-130-00-454	Services de formation admin. générale	11 500 00 \$	17 600 00 \$	17 899 59 \$	32 600 00 \$	16 000 00 \$	6 500 00 \$ 56 52 %
02-130-00-494	Colisations, assoc. et abonnements admin. générale	12 780 00 \$	12 780 00 \$	9 703 27 \$	12 780 00 \$	14 170 00 \$	1 390 00 \$ 10 86 %
02-130-00-517	Location ameublement & équip. bureau adm. générale	12 560 00 \$	10 560 00 \$	6 167 14 \$	9 000 00 \$	10 500 00 \$	(2 060 00)\$ (16 40)%
02-130-00-527	Ent. & rép. ameublement & équip. bureau adm. générale	9 800 00 \$	9 800 00 \$	9 256 74 \$	9 800 00 \$	10 000 00 \$	200 00 \$ 2 04 %
02-130-00-670	Fournitures bureau imprimés & livres adm. générale	14 000 00 \$	7 000 00 \$	5 129 60 \$	7 000 00 \$	10 000 00 \$	(4 000 00)\$ (26 57)%
02-130-00-895	Intérêts et frais de banque admin. générale	500 00 \$	500 00 \$	214 96 \$	500 00 \$	500 00 \$	
Total 0213000 - Gestion financière et administrative	929 545 00 \$	925 225 00 \$	719 680 03 \$	1 022 100 00 \$	956 740 00 \$	27 195 00 \$	2 93 %

Page 3 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Administration générale - Autres							
02-190-00-421	Assurance bâtiment MRC et pôle	54 000 00 \$	65 800 00 \$	63 355 11 \$	65 800 00 \$	68 500 00 \$	14 500 00 \$ 26 85 %
02-190-00-422	Assurance responsabilité MRC	23 850 00 \$	26 300 00 \$	26 299 55 \$	26 300 00 \$	27 360 00 \$	3 510 00 \$ 14 72 %
02-190-00-425	Assurances véhicules électriques	1 560 00 \$	1 560 00 \$	1 493 30 \$	1 560 00 \$	2 830 00 \$	1 270 00 \$ 81 41 %
02-190-00-455	Immatriculation des véhicules	780 00 \$	780 00 \$	767 80 \$	780 00 \$	1 160 00 \$	380 00 \$ 49 72 %
02-190-00-495	Conciergerie MRC	44 830 00 \$	44 830 00 \$	33 782 65 \$	44 830 00 \$	44 850 00 \$	20 00 \$ 0 04 %
02-190-00-499	Compensation de taxes MRC	27 100 00 \$	17 000 00 \$	35 912 54 \$	35 913 00 \$	28 220 00 \$	1 120 00 \$ 4 13 %
02-190-00-522	Entretien et réparations bâtiment et terrain MRC	63 120 00 \$	63 120 00 \$	65 918 94 \$	98 900 00 \$	78 730 00 \$	15 810 00 \$ 24 73 %
02-190-00-525	Entretien et réparation véhicules électriques	1 300 00 \$	1 300 00 \$	4 684 64 \$	4 900 00 \$	4 000 00 \$	2 700 00 \$ 207 69 %
02-190-00-610	Représentation et réceptions admin. générale	17 080 00 \$	17 080 00 \$	13 988 52 \$	17 080 00 \$	17 080 00 \$	
02-190-00-681	Électricité MRC	53 510 00 \$	53 510 00 \$	44 167 81 \$	53 510 00 \$	55 650 00 \$	2 140 00 \$ 4 00 %
02-190-00-682	Gaz - MRC	1 400 00 \$	1 400 00 \$	613 08 \$	1 400 00 \$	1 400 00 \$	
02-190-00-700	Biens durables (immobilisations) admin. générale	30 400 00 \$	85 010 00 \$	79 324 78 \$	85 010 00 \$	72 750 00 \$	42 350 00 \$ 139 31 %
02-190-01-999	Ventes pour taxes	100 000 00 \$	100 000 00 \$	1 719 439 66 \$	1 759 261 00 \$	100 000 00 \$	
Total 02190 - Administration générale - Autres	418 830 00 \$	477 680 00 \$	2 110 146 38 \$	2 195 244 00 \$	502 530 00 \$	83 600 00 \$	19 96 %
Sécurité publique							
02-210-00-141	Rémunération du personnel sécurité publique	62 985 00 \$	62 985 00 \$	61 137 77 \$	77 400 00 \$	56 670 00 \$	(6 115 00)\$ (9 71)%
02-210-00-212	Régime de retraite - employés sécurité publique	4 610 00 \$	4 610 00 \$	4 014 77 \$	4 610 00 \$	4 460 00 \$	(150 00)\$ (3 25)%
02-210-00-222	RRQ - employés sécurité publique	2 450 00 \$	2 450 00 \$	2 169 17 \$	2 450 00 \$	2 030 00 \$	(420 00)\$ (17 14)%
02-210-00-232	Assurance-emploi - employés sécurité publique	770 00 \$	770 00 \$	558 95 \$	770 00 \$	560 00 \$	(210 00)\$ (27 27)%
02-210-00-242	Fonds de santé - employés sécurité publique	2 975 00 \$	2 975 00 \$	3 003 06 \$	3 600 00 \$	2 720 00 \$	(255 00)\$ (8 57)%
02-210-00-252	CNESST - employés sécurité publique	435 00 \$	435 00 \$	191 04 \$	350 00 \$	320 00 \$	(115 00)\$ (26 44)%
02-210-00-262	RQAP - employés sécurité publique	385 00 \$	385 00 \$	300 81 \$	385 00 \$	300 00 \$	(85 00)\$ (22 08)%
02-210-00-282	Assurance-collective - employés sécurité publique	3 480 00 \$	3 480 00 \$	2 302 44 \$	3 480 00 \$	3 630 00 \$	150 00 \$ 4 31 %
02-210-00-412	Services juridiques sécurité publique		27 190 00 \$	27 190 67 \$	27 190 00 \$	27 190 00 \$	
02-210-00-419	Services professionnels sécurité publique		8 675 00 \$	8 674 32 \$	8 675 00 \$	8 675 00 \$	
02-210-00-999	Tarifcation SQ - Excédentaire	6 573 120 00 \$	6 537 255 00 \$	1 980 348 00 \$	6 522 300 00 \$	7 149 403 00 \$	576 263 00 \$ 8 77 %
Total 02210 - Sécurité publique	6 651 210 00 \$	6 651 210 00 \$	2 069 891 00 \$	6 651 210 00 \$	7 220 293 00 \$	569 083 00 \$	8 56 %

Page 4 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Protection contre les incendies							
02-220-00-141	91 590 00 \$	91 590 00 \$	95 495 72 \$	128 000 00 \$	145 970 00 \$	54 410 00 \$	59 43 %
02-220-00-212	5 795 00 \$	5 795 00 \$	6 078 15 \$	6 300 00 \$	11 390 00 \$	5 595 00 \$	96 55 %
02-220-00-222	4 230 00 \$	4 230 00 \$	3 695 50 \$	4 230 00 \$	5 960 00 \$	1 730 00 \$	40 90 %
02-220-00-232	1 330 00 \$	1 330 00 \$	976 68 \$	1 330 00 \$	1 650 00 \$	320 00 \$	24 06 %
02-220-00-242	4 235 00 \$	4 235 00 \$	4 729 60 \$	5 600 00 \$	6 940 00 \$	2 705 00 \$	63 67 %
02-220-00-252	620 00 \$	620 00 \$	331 57 \$	620 00 \$	820 00 \$	200 00 \$	32 26 %
02-220-00-262	660 00 \$	660 00 \$	528 59 \$	660 00 \$	830 00 \$	170 00 \$	25 76 %
02-220-00-282	5 970 00 \$	5 970 00 \$	1 966 73 \$	3 000 00 \$	7 970 00 \$	2 000 00 \$	33 50 %
02-220-00-310	500 00 \$	500 00 \$		250 00 \$	500 00 \$		
02-220-00-331	2 580 00 \$	2 580 00 \$	1 286 78 \$	2 000 00 \$	2 120 00 \$	(460 00)\$	(17 83)%
02-220-00-346	3 150 00 \$	3 150 00 \$		3 150 00 \$	3 390 00 \$	240 00 \$	7 62 %
02-220-00-414	14 520 00 \$	14 520 00 \$	9 347 90 \$	14 520 00 \$	10 480 00 \$	(4 040 00)\$	(27 82)%
02-220-00-419					110 240 00 \$	110 240 00 \$	
02-220-00-454	1 000 00 \$	1 000 00 \$		550 00 \$	500 00 \$	(500 00)\$	(50 00)%
02-220-00-670	1 500 00 \$	1 500 00 \$	550 29 \$	750 00 \$	1 070 00 \$	(430 00)\$	(28 67)%
02-220-01-454				14 520 00 \$			
Total 02220 - Protection contre les incendies	137 650 00 \$	137 650 00 \$	124 967 51 \$	185 480 00 \$	309 830 00 \$	172 180 00 \$	125 09 %
Sécurité civile (SUMI)							
02-230-00-419	15 000 00 \$	15 000 00 \$		15 000 00 \$		(15 000 00)\$	(100 00)%
02-230-00-499			5 474 89 \$	5 475 00 \$			
02-230-00-526	10 920 00 \$	10 920 00 \$	1 962 47 \$	8 000 00 \$	31 130 00 \$	20 210 00 \$	185 07 %
02-230-00-700		8 414 00 \$	8 413 70 \$	8 414 00 \$			
Total 02230 - Sécurité civile (SUMI)	25 920 00 \$	34 334 00 \$	15 851 06 \$	36 889 00 \$	31 130 00 \$	5 210 00 \$	20 10 %

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Service 911							
02-290-00-141			42 955 20 \$	56 000 00 \$	66 350 00 \$	21 460 00 \$	47 81 %
02-290-00-212	2 825 00 \$	2 825 00 \$	2 846 38 \$	3 100 00 \$	5 110 00 \$	2 285 00 \$	80 68 %
02-290-00-222	2 185 00 \$	2 185 00 \$	1 912 80 \$	2 185 00 \$	2 750 00 \$	565 00 \$	25 86 %
02-290-00-232	685 00 \$	685 00 \$	497 35 \$	685 00 \$	780 00 \$	75 00 \$	10 95 %
02-290-00-242	2 090 00 \$	2 090 00 \$	2 137 83 \$	2 500 00 \$	3 150 00 \$	1 060 00 \$	50 72 %
02-290-00-252	305 00 \$	305 00 \$	163 54 \$	305 00 \$	370 00 \$	65 00 \$	21 31 %
02-290-00-262	340 00 \$	340 00 \$	257 22 \$	340 00 \$	380 00 \$	50 00 \$	14 71 %
02-290-00-282	3 025 00 \$	3 025 00 \$	1 238 95 \$	2 000 00 \$	3 620 00 \$	595 00 \$	19 67 %
02-290-00-339	63 120 00 \$	63 120 00 \$	42 637 35 \$	66 250 00 \$	159 780 00 \$	96 660 00 \$	153 14 %
02-290-00-412	500 00 \$	500 00 \$			500 00 \$		
02-290-00-419	11 870 00 \$	11 870 00 \$		11 870 00 \$	3 500 00 \$	(8 370 00)\$	(70 51)%
02-290-00-459	1 060 00 \$	1 060 00 \$	6 146 26 \$	6 900 00 \$	8 000 00 \$	6 940 00 \$	65 42 %
Total 02290 - Service 911	132 895 00 \$	132 895 00 \$	100 792 86 \$	152 135 00 \$	254 280 00 \$	121 385 00 \$	91 34 %
Fonds de voirie régional							
02-320-00-141	81 930 00 \$	81 930 00 \$	68 405 17 \$	85 500 00 \$	98 200 00 \$	16 270 00 \$	19 86 %
02-320-00-212	4 915 00 \$	4 915 00 \$	3 359 11 \$	4 915 00 \$	6 350 00 \$	1 435 00 \$	29 20 %
02-320-00-222	4 540 00 \$	4 540 00 \$	3 821 14 \$	4 540 00 \$	4 850 00 \$	320 00 \$	7 05 %
02-320-00-232	1 430 00 \$	1 430 00 \$	942 07 \$	1 430 00 \$	1 430 00 \$	(80 00)\$	(5 55)%
02-320-00-242	3 855 00 \$	3 855 00 \$	3 157 02 \$	3 855 00 \$	4 680 00 \$	765 00 \$	19 84 %
02-320-00-252	570 00 \$	570 00 \$	291 38 \$	500 00 \$	560 00 \$	(20 00)\$	(3 51)%
02-320-00-262	710 00 \$	710 00 \$	457 25 \$	710 00 \$	670 00 \$	(40 00)\$	(5 63)%
02-320-00-282	5 440 00 \$	5 440 00 \$	3 794 20 \$	5 440 00 \$	7 960 00 \$	2 520 00 \$	46 32 %
02-320-00-310	4 200 00 \$	4 200 00 \$			(4 200 00)\$	(100 00)%	
02-320-00-331	3 110 00 \$	3 110 00 \$	1 526 86 \$	2 200 00 \$	2 290 00 \$	(820 00)\$	(26 37)%
02-320-00-413	4 620 00 \$	4 620 00 \$		4 620 00 \$	4 600 00 \$	(180 00)\$	(3 90)%
02-320-00-414	48 270 00 \$	48 270 00 \$	70 381 73 \$	80 000 00 \$	106 550 00 \$	56 280 00 \$	120 74 %
02-320-00-454	1 500 00 \$	1 500 00 \$			(1 500 00)\$	(100 00)%	
Total 02320 - Fonds de voirie régional	165 130 00 \$	165 130 00 \$	156 136 93 \$	193 750 00 \$	238 240 00 \$	73 110 00 \$	44 27 %



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Environnement							
02-400-00-141	Rémunération du personnel environnement	341 515,00 \$	341 515,00 \$	207 243,44 \$	301 500,00 \$	313 040,00 \$	(8 347,00)\$ (8,34)%
02-400-00-212	Régime de retraite - employés environnement	18 280,00 \$	18 280,00 \$	11 004,29 \$	15 000,00 \$	19 350,00 \$	1 070,00 \$ 5,85 %
02-400-00-222	RRQ - employés environnement	19 440,00 \$	19 440,00 \$	12 386,05 \$	17 000,00 \$	14 920,00 \$	(4 520,00)\$ (23,25)%
02-400-00-232	Assurance-emploi - employés environnement	6 110,00 \$	6 110,00 \$	3 099,14 \$	5 000,00 \$	4 220,00 \$	(1 890,00)\$ (30,93)%
02-400-00-242	Fonds de santé - employés environnement	16 040,00 \$	16 040,00 \$	10 010,48 \$	14 000,00 \$	14 850,00 \$	(1 190,00)\$ (7,42)%
02-400-00-252	CNESST - employés environnement	2 335,00 \$	2 335,00 \$	941,27 \$	1 500,00 \$	1 750,00 \$	(585,00)\$ (25,05)%
02-400-00-262	RQAP - employés environnement	2 970,00 \$	2 970,00 \$	1 428,63 \$	2 500,00 \$	2 080,00 \$	(690,00)\$ (29,97)%
02-400-00-282	Assurance collective - employés environnement	23 430,00 \$	23 430,00 \$	12 482,13 \$	16 500,00 \$	25 510,00 \$	2 080,00 \$ 8,88 %
02-400-00-321	Frais de poste environnement	2 760,00 \$	2 760,00 \$	2 550,00 \$	2 760,00 \$	2 650,00 \$	(110,00)\$ (3,99)%
02-400-00-331	Système téléphonique environnement	5 800,00 \$	5 800,00 \$	2 844,61 \$	5 000,00 \$	5 200,00 \$	(600,00)\$ (10,34)%
02-400-00-346	Congrès et colloques environnement	3 610,00 \$	3 610,00 \$		3 750,00 \$	140,00 \$	140,00 \$ 3,88 %
02-400-00-349	Programme de sensibilisation environnement					109 900,00 \$	109 900,00 \$
02-400-00-414	Technologie de l'information environnement	33 030,00 \$	33 030,00 \$	21 219,63 \$	33 030,00 \$	24 400,00 \$	(8 630,00)\$ (26,13)%
02-400-00-419	Services professionnels environnement	7 800,00 \$	7 800,00 \$	3 750,00 \$	7 800,00 \$	4 000,00 \$	(3 800,00)\$ (48,72)%
02-400-00-454	Services de formation environnement	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 960,94 \$	1 970,00 \$	2 000,00 \$	500,00 \$ 33,33 %
02-400-00-494	Cotisations, assoc. et abonnements environnement	1 520,00 \$	1 520,00 \$	833,17 \$	1 520,00 \$	700,00 \$	(820,00)\$ (53,95)%
02-400-00-670	Fournitures bureau imprimés & livres environnement	1 000,00 \$	1 000,00 \$	366,28 \$	500,00 \$	720,00 \$	(280,00)\$ (28,00)%
02-400-00-700	Biens durables (immobilisations) environnement	10 660,00 \$					(10 660,00)\$ (100,00)%
Total 02400 - Environnement	497 600,00 \$	467 140,00 \$	292 100,06 \$	429 190,00 \$	549 040,00 \$	51 240,00 \$	10,29 %
Matières résiduelles							
02-450-00-310	Frais de déplacement matières résiduelles	2 000,00 \$	2 000,00 \$	294,94 \$	1 000,00 \$	2 080,00 \$	80,00 \$ 4,00 %
02-450-00-349	Sensibilisation Plans directeurs PGMR et PMGMR	39 550,00 \$	44 550,00 \$	32 586,69 \$	44 550,00 \$	4 160,00 \$	(39 550,00)\$ (100,00)%
02-450-00-412	Services juridiques matières résiduelles	4 000,00 \$	4 000,00 \$		4 000,00 \$	160,00 \$	160,00 \$ 4,00 %
02-450-00-419	Mise en oeuvre PGMR et PMGMR					19 000,00 \$	19 000,00 \$
Total 02450 - Matières résiduelles	45 550,00 \$	50 550,00 \$	32 881,63 \$	49 550,00 \$	25 240,00 \$	(20 310,00)\$	(44,59)%

Page 7 sur 27

Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Matières recyclables							
02-452-10-349	Communication matières recyclables	82 500,00 \$	82 500,00 \$	9 901,88 \$	82 500,00 \$	(82 500,00)\$ (100,00)%	
02-452-10-446	Contrat collecte sélective	7 177 830,00 \$	8 114 404,00 \$	5 991 513,41 \$	7 580 120,00 \$	10 049 170,00 \$	2 871 340,00 \$ 40,00 %
02-452-10-700	Bacs roulants matières recyclables	70 000,00 \$	70 000,00 \$		70 000,00 \$	70 000,00 \$	
Total 0245210 - Matières recyclables	7 330 330,00 \$	8 266 904,00 \$	6 001 415,29 \$	7 732 620,00 \$	10 119 170,00 \$	2 788 840,00 \$	38,05 %
Matières organiques							
02-452-30-141	Rémunération du personnel matières organiques	295 005,00 \$	295 005,00 \$	170 526,63 \$	223 000,00 \$	264 260,00 \$	(30 745,00)\$ (10,42)%
02-452-30-212	Régime de retraite - employés matières organiques	18 020,00 \$	18 020,00 \$	8 041,80 \$	12 000,00 \$	17 130,00 \$	(690,00)\$ (4,94)%
02-452-30-222	RRQ - employés matières organiques	16 245,00 \$	16 245,00 \$	10 687,07 \$	15 000,00 \$	12 620,00 \$	(3 425,00)\$ (21,08)%
02-452-30-232	Assurance-emploi - employés matières organiques	5 100,00 \$	5 100,00 \$	2 670,92 \$	4 500,00 \$	3 550,00 \$	(1 550,00)\$ (30,39)%
02-452-30-242	Fonds de santé - employés matières organiques	14 025,00 \$	14 025,00 \$	9 005,15 \$	13 000,00 \$	12 590,00 \$	(1 435,00)\$ (10,23)%
02-452-30-252	CNESST - employés matières organiques	2 045,00 \$	2 045,00 \$	828,21 \$	1 400,00 \$	1 480,00 \$	(565,00)\$ (27,63)%
02-452-30-262	RQAP - employés matières organiques	2 510,00 \$	2 510,00 \$	1 285,17 \$	2 200,00 \$	1 790,00 \$	(720,00)\$ (28,69)%
02-452-30-282	Assurance collective - employés matières organiques	22 325,00 \$	22 325,00 \$	10 605,57 \$	16 000,00 \$	22 870,00 \$	545,00 \$ 2,44 %
02-452-30-349	Programme de sensibilisation matières organiques	17 160,00 \$	17 160,00 \$	5 483,48 \$	17 160,00 \$	143 100,00 \$	(17 160,00)\$ (100,00)%
02-452-30-800	Remboursement capital plateforme de compostage					143 100,00 \$	143 100,00 \$
02-452-30-970	Société de gestion des matières résiduelles	333 750,00 \$	333 750,00 \$		333 750,00 \$	179 470,00 \$	(154 280,00)\$ (46,23)%
02-452-31-800	Intérêts financiers plateforme de compostage					77 350,00 \$	77 350,00 \$
02-452-32-446	Traitement des matières organiques	1 379 400,00 \$	1 379 400,00 \$	348 697,12 \$	800 000,00 \$	850 000,00 \$	(529 400,00)\$ (38,38)%
Total 024523 - Matières organiques	2 105 585,00 \$	2 105 585,00 \$	567 631,13 \$	1 438 010,00 \$	1 586 410,00 \$	(519 175,00)\$	(24,66)%
Éco-centres							
02-454-00-141	Rémunération du personnel éco-centres	190 470,00 \$	190 470,00 \$	147 289,45 \$	205 000,00 \$	248 720,00 \$	58 250,00 \$ 30,56 %
02-454-00-212	Régime de retraite - employés éco-centres	12 270,00 \$	12 270,00 \$	6 678,67 \$	12 270,00 \$	17 770,00 \$	5 500,00 \$ 44,82 %
02-454-00-222	RRQ - employés éco-centres	10 215,00 \$	10 215,00 \$	7 725,06 \$	10 215,00 \$	10 990,00 \$	775,00 \$ 7,59 %
02-454-00-232	Assurance-emploi - employés éco-centres	3 215,00 \$	3 215,00 \$	1 988,95 \$	3 215,00 \$	3 050,00 \$	(165,00)\$ (5,13)%
02-454-00-242	Fonds de santé - employés éco-centres	9 015,00 \$	9 015,00 \$	7 261,33 \$	9 015,00 \$	11 820,00 \$	2 805,00 \$ 31,11 %
02-454-00-252	CNESST - employés éco-centres	1 315,00 \$	1 315,00 \$	607,92 \$	1 100,00 \$	1 390,00 \$	75,00 \$ 5,70 %

Page 8 sur 27

Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
02-454-00-262	1 570 00 \$	1 570 00 \$	940 84 \$	1 570 00 \$	1 510 00 \$	(60 00)\$	(3,82)%
02-454-00-282	12 585 00 \$	12 585 00 \$	8 709 05 \$	12 585 00 \$	17 520 00 \$	4 935 00 \$	39,21 %
02-454-00-349	18 000 00 \$	18 000 00 \$	12 362 09 \$	18 000 00 \$	18 000 00 \$	(18 000 00)\$	(100,00)%
02-454-00-446		621 287 00 \$	520 464 19 \$	621 287 00 \$			
02-454-00-522					30 000 00 \$	30 000 00 \$	
02-454-01-448	769 660 00 \$	769 660 00 \$	524 822 93 \$	1 070 000 00 \$	962 670 00 \$	213 010 00 \$	27,68 %
02-454-02-446	1 903 280 00 \$	1 903 280 00 \$	836 739 87 \$	1 740 000 00 \$	1 862 290 00 \$	(40 990 00)\$	(2,15)%
02-454-04-446	1 445 820 00 \$	1 445 820 00 \$	800 588 97 \$	1 445 820 00 \$	1 322 800 00 \$	(123 020 00)\$	(8,51)%
02-454-05-446	354 150 00 \$	354 150 00 \$	175 051 66 \$	354 150 00 \$	387 590 00 \$	33 440 00 \$	9,44 %
02-454-06-446	47 770 00 \$	47 770 00 \$	47 770 00 \$	47 770 00 \$	47 770 00 \$		
Total 02454 - Écocentres	4 779 335 00 \$	5 400 622 00 \$	3 100 888 98 \$	5 551 997 00 \$	4 945 890 00 \$	166 555 00 \$	3,48 %
Projet GES							
02-455-00-349	10 600 00 \$	10 600 00 \$		10 600 00 \$	11 000 00 \$	400 00 \$	3,77 %
Total 02455 - Projet GES	10 600 00 \$	10 600 00 \$		10 600 00 \$	11 000 00 \$	400 00 \$	3,77 %
Amélioration des cours d'eau							
02-460-00-141	405 780 00 \$	405 780 00 \$	297 638 41 \$	390 000 00 \$	441 690 00 \$	35 910 00 \$	8,85 %
02-460-00-212	24 870 00 \$	24 870 00 \$	17 546 88 \$	24 870 00 \$	28 810 00 \$	3 940 00 \$	15,84 %
02-460-00-222	21 230 00 \$	21 230 00 \$	17 206 15 \$	21 230 00 \$	21 680 00 \$	450 00 \$	2,12 %
02-460-00-232	6 665 00 \$	6 665 00 \$	4 260 89 \$	6 665 00 \$	6 010 00 \$	(655 00)\$	(9,83)%
02-460-00-242	19 000 00 \$	19 000 00 \$	14 785 94 \$	19 000 00 \$	21 060 00 \$	2 060 00 \$	10,84 %
02-460-00-252	2 765 00 \$	2 765 00 \$	1 350 33 \$	2 000 00 \$	2 480 00 \$	(285 00)\$	(10,31)%
02-460-00-262	3 275 00 \$	3 275 00 \$	2 053 47 \$	3 000 00 \$	3 000 00 \$	(275 00)\$	(8,40)%
02-460-00-282	27 660 00 \$	27 660 00 \$	18 533 62 \$	25 000 00 \$	37 740 00 \$	10 080 00 \$	36,44 %
02-460-00-310	790 00 \$	1 700 00 \$	1 376 60 \$	1 700 00 \$	2 250 00 \$	1 460 00 \$	184,81 %
02-460-00-331	4 480 00 \$	4 480 00 \$	2 198 30 \$	4 000 00 \$	4 160 00 \$	(320 00)\$	(7,14)%
02-460-00-346	4 300 00 \$	3 390 00 \$	1 544,45 \$	3 300 00 \$	4 700 00 \$	400 00 \$	9,30 %
02-460-00-349	10 000 00 \$	9 760 00 \$	6 577,32 \$	8 000 00 \$	16 000 00 \$	6 000 00 \$	60,00 %
02-460-00-412	15 000 00 \$	15 000 00 \$	7 587,69 \$	15 000 00 \$	15 000 00 \$		
02-460-00-414	27 850 00 \$	27 850 00 \$	18 088 69 \$	27 850 00 \$	23 830 00 \$	(4 020 00)\$	(14,43)%
02-460-00-419	97 000 00 \$	97 000 00 \$	70 589,93 \$	96 960 00 \$	131 000 00 \$	34 000 00 \$	35,05 %
02-460-00-454	2 000 00 \$	2 000 00 \$	902,86 \$	1 500 00 \$	1 500 00 \$	(500 00)\$	(25,00)%

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
02-460-00-484	1 400 00 \$	1 640 00 \$	1 635 16 \$	1 640 00 \$	2 330 00 \$	930 00 \$	66,43 %
02-460-00-650	4 000 00 \$	4 000 00 \$	1 735,89 \$	4 000 00 \$	2 550 00 \$	(1 450 00)\$	(36,25)%
02-460-00-700	3 530 00 \$				4 500 00 \$	970 00 \$	27,48 %
02-460-03-419	10 000 00 \$	10 000 00 \$	10 000 00 \$	10 000 00 \$		(10 000 00)\$	(100,00)%
02-460-07-419			64 839 33 \$	65 975 00 \$			
02-460-50-419			1 325,51 \$	1 328 00 \$			
Total 02460 - Amélioration des cours d'eau	691 595 00 \$	688 065 00 \$	561 788 13 \$	753 016 00 \$	770 290 00 \$	78 695 00 \$	11,38 %
Aménagement, urbanisme - Développement							
02-610-00-141	474 010 00 \$	474 010 00 \$	317 716 30 \$	440 000 00 \$	518 740 00 \$	44 730 00 \$	9,44 %
02-610-00-212	30 340 00 \$	30 340 00 \$	17 170,25 \$	25 000 00 \$	35 220 00 \$	4 880 00 \$	16,08 %
02-610-00-222	25 345 00 \$	25 345 00 \$	18 903,05 \$	25 345 00 \$	24 780 00 \$	(565 00)\$	(2,31)%
02-610-00-232	7 965 00 \$	7 965 00 \$	4 963 82 \$	7 500 00 \$	6 870 00 \$	(1 095 00)\$	(13,75)%
02-610-00-242	22 350 00 \$	22 350 00 \$	15 596 83 \$	21 000 00 \$	24 600 00 \$	2 250 00 \$	10,07 %
02-610-00-252	3 255 00 \$	3 255 00 \$	1 414 88 \$	3 000 00 \$	2 890 00 \$	(365 00)\$	(11,21)%
02-610-00-262	3 860 00 \$	3 860 00 \$	2 188 24 \$	3 500 00 \$	3 380 00 \$	(480 00)\$	(12,44)%
02-610-00-282	25 860 00 \$	25 860 00 \$	13 328 59 \$	18 000 00 \$	36 920 00 \$	13 060 00 \$	50,50 %
02-610-00-310	1 250 00 \$	1 250 00 \$	166 37 \$	1 250 00 \$	1 300 00 \$	50 00 \$	4,00 %
02-610-00-331	12 650 00 \$	12 650 00 \$	6 204 29 \$	10 400 00 \$	10 400 00 \$	(2 250 00)\$	(17,79)%
02-610-00-346	4 050 00 \$	4 050 00 \$	1 341 56 \$	4 050 00 \$	4 150 00 \$	100 00 \$	2,47 %
02-610-00-349	10 500 00 \$	10 500 00 \$		10 500 00 \$	10 580 00 \$	80 00 \$	0,57 %
02-610-00-412	6 000 00 \$	6 000 00 \$	12 718 02 \$	15 000 00 \$	6 240 00 \$	240 00 \$	4,00 %
02-610-00-414	109 100 00 \$	109 100 00 \$	70 125 48 \$	109 100 00 \$	104 650 00 \$	(4 450 00)\$	(4,08)%
02-610-00-419	117 640 00 \$	117 640 00 \$	93 162 25 \$	117 640 00 \$	122 350 00 \$	4 710 00 \$	4,00 %
02-610-00-454	2 000 00 \$	2 000 00 \$	94 49 \$	2 000 00 \$	1 000 00 \$	(1 000 00)\$	(50,00)%
02-610-00-494	1 190 00 \$	1 190 00 \$	549 08 \$	1 190 00 \$	1 180 00 \$	(10 00)\$	(0,84)%
02-610-00-511	4 500 00 \$	4 500 00 \$	1 800 00 \$	4 500 00 \$	4 680 00 \$	180 00 \$	4,00 %
02-610-00-570	11 960 00 \$	11 960 00 \$	4 394 08 \$	8 175 00 \$	8 560 00 \$	(3 430 00)\$	(28,61)%
02-610-00-700	27 890 00 \$				9 090 00 \$	(18 800 00)\$	(67,41)%
02-610-00-800	246 000 00 \$	246 000 00 \$	246 000 00 \$	246 000 00 \$	251 000 00 \$	5 000 00 \$	2,03 %
02-610-00-970	8 500 00 \$	8 500 00 \$			(8 500 00)\$	(100 00)\$	(100 00)%
02-610-00-999	50 920 00 \$	50 920 00 \$	50 920 00 \$	50 920 00 \$	63 000 00 \$	12 080 00 \$	23,72 %
02-610-01-310	500 00 \$	500 00 \$			(500 00)\$	(100 00)\$	(100 00)%



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

Table with 7 columns: Budget initial 2023, Budget amendé 2023, Réalisations 2023, Estimations 2023, Budget 2024, Variations 2023 vs 2024 en \$, Variations 2023 vs 2024 en %. Rows include Services professionnels politique de l'arbre, Intérêts financement pôle civique, Ententes MCCQ, Plan régional des milieux humides et hydriques, Promotion et développement économique, and Fonds de développement des communautés.



Budget

Au 22 novembre 2023

Table with 7 columns: Budget initial 2023, Budget amendé 2023, Réalisations 2023, Estimations 2023, Budget 2024, Variations 2023 vs 2024 en \$, Variations 2023 vs 2024 en %. Rows include Services MRC info-territoire, and Projet cartographie des zones inondables.



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
TOTAL DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1	33 194 910 00 \$	35 065 707 00 \$	24 046 361 27 \$	37 147 106 00 \$	37 098 513 00 \$	3 903 603 00 \$	11 76 %



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
REVENUS DE LA PARTIE 1							
01-112-03-000 Émissions de permis cours d'eau			725 29 \$	730 00 \$			
01-112-04-000 Bacs roulants matières recyclables	70 000 00 \$	70 000 00 \$	76 499 08 \$	90 000 00 \$	70 000 00 \$		
01-231-12-001 Frais perçus sur amendes	2 143 360 00 \$	2 143 360 00 \$		2 146 880 00 \$	2 199 790 00 \$	56 440 00 \$	2,63 %
01-231-12-002 Revenus généraux - cmr			255 229 70 \$				
01-231-12-003 Revenus non-saisis - cmr			(13 661 00)\$				
01-231-12-004 Frais - coteau-du-lac - cmr			23 761 76 \$				
01-231-12-005 Frais - hudson - cmr			17 287 80 \$				
01-231-12-006 Frais - ile-perrot - cmr			36 208 42 \$				
01-231-12-007 Frais - les cedres - cmr			8 274 00 \$				
01-231-12-008 Frais - les coteaux - cmr			13 540 24 \$				
01-231-12-009 Frais - notre-dame-ile-perrot			6 233 11 \$				
01-231-12-010 Frais - pincoirt - cmr			39 498 43 \$				
01-231-12-100 Frais - pointe-des-cascades cm			852 40 \$				
01-231-12-200 Frais - pointe-fortune - cmr			437 00 \$				
01-231-12-300 Frais - rigaud - cmr			15 559 88 \$				
01-231-12-400 Frais - riviere-beaudette - cmr			2 034 95 \$				
01-231-12-500 Frais - saint-clot - cmr			1 639 17 \$				
01-231-12-600 Frais - ste-justine de newton			697 00 \$				
01-231-12-700 Frais - sainte-marthe - cmr			2 062 47 \$				
01-231-12-800 Frais - saint-lazare - cmr			39 568 98 \$				
01-231-12-830 Frais - MRC			(210 00)\$				
01-231-12-840 Frais - saint-polycarpe - cmr			7 491 57 \$				
01-231-12-850 Frais - saint-telephore - cmr			215 00 \$				
01-231-12-860 Frais - saint-zotique - cmr			21 528 88 \$				
01-231-12-870 Frais - terrasse-vaudreuil cmr			2 530 00 \$				
01-231-12-880 Frais - tres-st-redempteur cmr			239 00 \$				
01-231-12-890 Frais - vaudreuil-sur-le-lac			540 98 \$				
01-231-12-899 Frais - bia			249 205 73 \$				
01-231-12-900 Frais - vaudreuil-dorion - cmr			206 903 28 \$				
01-231-13-000 Ouverture dossiers - penal cmr			68 750 00 \$				
01-231-13-001 Ouverture dossiers csr - cmr			95 950 00 \$				
01-231-13-002 Fermeture dossiers - cmr			46 800 00 \$				
01-231-13-004 Rev frais factures dossier(cmr)			32 952 27 \$				



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
01-231-13-005			42 910.00 \$				
01-231-13-006			2 304.00 \$				
01-231-13-008			32 808.48 \$				
01-231-14-000			(273.00)\$				
01-231-15-000			3 978.97 \$				
01-231-15-001	125 000.00 \$	125 000.00 \$	125 000.00 \$	125 000.00 \$	175 000.00 \$	50 000.00 \$	40.00 %
01-231-17-000	110 000.00 \$	110 000.00 \$	1 759 261.03 \$	1 759 261.00 \$	110 000.00 \$		
01-231-63-001			21 954.20 \$	25 000.00 \$			
01-231-63-003			639.00 \$	1 310.00 \$			
01-231-63-003			221 444.75 \$	354 900.00 \$			
01-231-63-006			2 160 348.00 \$	6 651 210.00 \$	7 220 293.00 \$	569 083.00 \$	8.56 %
01-234-20-000	6 651 210.00 \$	6 651 210.00 \$	2 160 348.00 \$	6 651 210.00 \$	300 000.00 \$	100 000.00 \$	50.00 %
01-261-00-000	200 000.00 \$	200 000.00 \$	760 672.08 \$	900 000.00 \$			
01-279-00-000	15 000.00 \$	15 000.00 \$	89 561.39 \$	91 450.00 \$	15 000.00 \$		
01-279-01-000	2 500.00 \$	2 500.00 \$	1 449.79 \$	2 500.00 \$	2 500.00 \$		
01-279-02-000			5 400.00 \$	7 200.00 \$	40 800.00 \$	40 800.00 \$	
01-372-20-010	1 454 200.00 \$	1 454 200.00 \$	1 454 202.00 \$	1 454 202.00 \$	1 454 200.00 \$		
01-372-20-011	503 000.00 \$	503 000.00 \$		503 000.00 \$	503 000.00 \$		
01-372-20-030			14 520.00 \$	14 520.00 \$			
01-381-22-000					55 120.00 \$	55 120.00 \$	
01-381-33-000	314 067.00 \$	314 067.00 \$		322 811.00 \$	322 811.00 \$	8 744.00 \$	2.78 %
01-381-45-002	25 000.00 \$	25 000.00 \$	131 812.21 \$	120 000.00 \$	35 000.00 \$	10 000.00 \$	40.00 %
01-381-45-003			5 442.08 \$	5 500.00 \$			
01-381-45-007	93 000.00 \$	93 000.00 \$	58 500.00 \$	58 500.00 \$	95 000.00 \$	2 000.00 \$	2.15 %
01-381-45-011	5 732 405.00 \$	6 857 698.00 \$	6 857 699.00 \$	6 857 699.00 \$	8 135 145.00 \$	2 402 740.00 \$	41.82 %
01-381-45-019	82 500.00 \$	82 500.00 \$	82 254.50 \$	82 255.00 \$		(82 500.00)\$	(100.00)%
01-381-45-025	34 550.00 \$	325 625.00 \$	91 400.00 \$	325 625.00 \$	228 310.00 \$	193 760.00 \$	580.81 %
01-381-45-036			700 000.00 \$	700 000.00 \$			
REVENUS DE LA PARTIE 1	17 565 782.00 \$	18 972 151.00 \$	15 865 093.67 \$	22 599 563.00 \$	20 961 969.00 \$	3 406 187.00 \$	19.40 %

Page 15 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1							
Ensemble des municipalités							
01-111-00-001	857 460.00 \$	857 460.00 \$	857 457.00 \$	857 460.00 \$	892 060.00 \$	34 600.00 \$	4.04 %
01-111-00-002	11 500.00 \$	11 500.00 \$	11 523.00 \$	11 500.00 \$		(11 500.00)\$	(100.00)%
01-111-00-003	484 408.00 \$	484 408.00 \$	484 407.00 \$	484 408.00 \$	450 659.00 \$	(33 749.00)\$	(6.97)%
01-111-00-004	5 895 670.00 \$	5 895 670.00 \$	5 895 675.00 \$	5 895 670.00 \$	5 881 450.00 \$	(14 220.00)\$	(0.24)%
01-111-00-005	4 069 640.00 \$	4 069 640.00 \$	4 069 635.00 \$	4 069 640.00 \$	4 515 350.00 \$	445 710.00 \$	10.95 %
01-111-00-006	281 465.00 \$	281 465.00 \$	281 463.00 \$	281 465.00 \$	485 000.00 \$	203 535.00 \$	72.31 %
01-111-00-009	328 745.00 \$	328 745.00 \$	328 740.00 \$	328 745.00 \$	328 745.00 \$		
01-111-00-020	154 750.00 \$	154 750.00 \$	154 746.00 \$	154 750.00 \$		(154 750.00)\$	(100.00)%
01-111-01-010					49 630.00 \$	49 630.00 \$	
01-112-00-015	971 835.00 \$	971 635.00 \$	971 835.00 \$	971 835.00 \$	811 845.00 \$	(159 990.00)\$	(16.46)%
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1	13 055 473.00 \$	13 055 473.00 \$	13 055 481.00 \$	13 055 473.00 \$	13 414 739.00 \$	359 266.00 \$	2.75 %
TOTAL DES REVENUS DE LA PARTIE 1	30 611 255.00 \$	32 027 624.00 \$	28 940 574.67 \$	35 655 036.00 \$	34 376 708.00 \$	3 765 453.00 \$	12.30 %

Page 16 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %	
AFFECTATIONS PARTIE 1								
Autres activités financières et affectations								
Surplus (déficit) accumulé non affecté								
03-300-00-000	Appropriation des surplus non réservés	1 014 175,00 \$	1 097 589,00 \$	1 014 715,00 \$	1 097 589,00 \$	1 752 280,00 \$	738 105,00 \$	72,78 %
Total 03300 - Surplus (déficit) accumulé non affecté		1 014 175,00 \$	1 097 589,00 \$	1 014 715,00 \$	1 097 589,00 \$	1 752 280,00 \$	738 105,00 \$	72,78 %
Surplus accumulé affecté								
03-400-40-000	Appropriation excédent-Engagements, formation et RH		6 247,00 \$	6 247,00 \$	6 247,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	
Total 03400 - Surplus accumulé affecté			6 247,00 \$	6 247,00 \$	6 247,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	
Autres transferts aux activités d'investissement								
03-600-00-000	Appropriation fonds de roulement		357 567,00 \$					
03-600-00-002	Appropriation fonds de voine	195 130,00 \$	195 130,00 \$	183 750,00 \$	193 750,00 \$	238 240,00 \$	43 110,00 \$	22,09 %
Total 03600 - Autres transferts aux activités d'investissement		195 130,00 \$	552 697,00 \$	183 750,00 \$	193 750,00 \$	238 240,00 \$	43 110,00 \$	22,09 %
Réserves financières								
03-700-00-002	Appropriation du fonds des politiques Canal Soulanges	100 600,00 \$	100 600,00 \$	100 600,00 \$	100 600,00 \$		(100 600,00 \$)	(100,00)%
03-700-00-004	Appropriation fonds millères organiques	1 193 750,00 \$	1 133 750,00 \$	1 133 750,00 \$	1 133 750,00 \$	554 565,00 \$	(579 185,00 \$)	(51,09)%
03-700-00-009	Appropriation fonds des politiques					156 720,00 \$	156 720,00 \$	
03-700-00-012	Appropriation excédent fonds aide relance COVID-19	140 000,00 \$	140 000,00 \$	140 000,00 \$	140 000,00 \$		(140 000,00 \$)	(100,00)%
03-700-00-014	Appropriation fonds réservés engagements		7 200,00 \$					
Total 03700 - Réserves financières		1 374 350,00 \$	1 381 550,00 \$	1 374 350,00 \$	1 374 350,00 \$	711 285,00 \$	(663 065,00 \$)	(48,25)%
Total 03 - Autres activités financières et affectations		2 583 655,00 \$	3 038 083,00 \$	2 579 062,00 \$	2 671 936,00 \$	2 721 805,00 \$	138 150,00 \$	5,35 %

Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %	
DÉPENSES DE LA PARTIE 2								
Évaluation								
02-150-00-417	Service de base (coûts du contrat) évaluation	613 840,00 \$	613 840,00 \$	551 132,01 \$	601 235,00 \$	631 300,00 \$	17 460,00 \$	2,84 %
02-150-01-417	Mandats spécifiques (coûts du contrat) évaluation	604 290,00 \$	604 290,00 \$	322 092,63 \$	604 290,00 \$	994 300,00 \$	390 010,00 \$	64,54 %
02-150-02-417	Frais de contestation	4 800,00 \$	4 800,00 \$		4 800,00 \$	4 800,00 \$		
Total 02150 - Évaluation		1 222 930,00 \$	1 222 930,00 \$	873 224,64 \$	1 210 325,00 \$	1 630 400,00 \$	407 470,00 \$	33,32 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 2								
01-112-00-001	Évaluation	613 840,00 \$	613 840,00 \$	613 845,00 \$	601 235,00 \$	631 300,00 \$	17 460,00 \$	2,84 %
01-112-00-003	Répartitions à certaines municipalités évaluation	604 290,00 \$	604 290,00 \$	583 803,36 \$	604 290,00 \$	994 300,00 \$	390 010,00 \$	64,54 %
01-231-11-000	Révision du rôle évaluation	4 800,00 \$	4 800,00 \$	3 575,40 \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$		
Total des revenus - Partie 2		1 222 930,00 \$	1 222 930,00 \$	1 201 223,78 \$	1 210 325,00 \$	1 630 400,00 \$	407 470,00 \$	33,32 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 3								
Fibre optique								
02-190-00-141	Rémunération du personnel - employés fibre optique	20 420,00 \$	20 420,00 \$	18 160,45 \$	25 600,00 \$	21 290,00 \$	870,00 \$	4,26 %
02-190-00-212	Régime de retraite/employés fibre optique	1 490,00 \$	1 490,00 \$	1 269,39 \$	1 490,00 \$	1 700,00 \$	210,00 \$	14,09 %
02-190-00-222	RRO - employés fibre optique	760,00 \$	760,00 \$	676,40 \$	760,00 \$	720,00 \$	(40,00 \$)	(5,26)%
02-190-00-232	Assurance-emploi - employés fibre optique	240,00 \$	240,00 \$	174,33 \$	240,00 \$	200,00 \$	(40,00 \$)	(16,67)%
02-190-00-242	Fonds de santé - employés fibre optique	960,00 \$	960,00 \$	902,26 \$	1 100,00 \$	1 010,00 \$	(50,00 \$)	(5,21)%
02-190-00-252	CNESST - employés fibre optique	140,00 \$	140,00 \$	58,71 \$	140,00 \$	120,00 \$	(20,00 \$)	(14,29)%
02-190-00-262	RQAP - employés fibre optique	120,00 \$	120,00 \$	93,66 \$	150,00 \$	110,00 \$	(10,00 \$)	(6,33)%
02-190-00-282	Assurance-collective - employés fibre optique	710,00 \$	710,00 \$	547,49 \$	710,00 \$	870,00 \$	160,00 \$	22,54 %
02-190-00-335	Fibre optique - Internet	66 520,00 \$	66 520,00 \$	45 002,82 \$	66 520,00 \$	67 530,00 \$	1 010,00 \$	1,52 %
02-190-01-412	Services juridiques fibre optique	18 350,00 \$	18 350,00 \$		13 000,00 \$	10 000,00 \$	(8 350,00 \$)	(45,50)%
Total 02190 - Fibre optique		109 710,00 \$	109 710,00 \$	66 885,51 \$	109 710,00 \$	103 550,00 \$	(6 160,00 \$)	(5,61)%



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 3							
01-112-00-008 Fibre optique	109 710,00 \$	109 710,00 \$	109 707,00 \$	109 710,00 \$	103 550,00 \$	(6 160,00)\$	(5,61)%
AFFECTATION PARTIE 3							
Total des revenus - Partie 3	109 710,00 \$	109 710,00 \$	109 707,00 \$	109 710,00 \$	103 550,00 \$	(6 160,00)\$	(5,61)%
DÉPENSES DE LA PARTIE 4							
Cours d'eau obstructions							
02-460-01-419 Cours d'eau obstruction	96 960,00 \$	96 960,00 \$	155 408,75 \$	220 000,00 \$	110 850,00 \$	13 890,00 \$	14,33 %
REVENUS PARTIE 4							
01-381-45-009 Subvention MSP	25 500,00 \$	25 500,00 \$				(25 500,00)\$	(100,00)%
QUOTES-PARTS PARTIE 4							
01-112-02-001 Cours d'eau obstruction	71 460,00 \$	71 460,00 \$		220 000,00 \$	110 850,00 \$	36 360,00 \$	55,12 %
Total des revenus - Partie 4	96 960,00 \$	96 960,00 \$		220 000,00 \$	110 850,00 \$	13 890,00 \$	14,33 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 5							
Cours d'eau entretien							
02-460-02-419 Cours d'eau entretien	554 010,00 \$	554 010,00 \$	221 017,73 \$	432 000,00 \$	1 010 000,00 \$	455 990,00 \$	82,31 %

Page 19 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 5							
01-112-02-000 Cours d'eau entretien	554 010,00 \$	554 010,00 \$		432 000,00 \$	1 010 000,00 \$	455 990,00 \$	82,31 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 6							
Adhésion Grands Lacs							
02-190-02-494 Adhésion Grands Lacs	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$		
Total 0219002 - Adhésion Grands Lacs	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$		
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 6							
Quotes-parts							
01-112-07-000 Adhésion Grands Lacs	4 400,00 \$	4 400,00 \$	4 398,00 \$	4 400,00 \$	4 400,00 \$		
DÉPENSES DE LA PARTIE 7							
Anges des parcs							
02-210-00-970 Anges des parcs	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 972,85 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$		
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 7							
01-111-00-011 Anges des parcs	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$		
AFFECTATION PARTIE 7							
Total des revenus - Partie 7	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$	70 980,00 \$		

Page 20 sur 27
Imprimé le 2023-11-22 à 9:23
MRC de Vaudreuil-Soulanges



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
DÉPENSES DE LA PARTIE 8							
Culture							
02-702-01-970 Subvention culture	430 490,00 \$	430 490,00 \$	392 115,00 \$	430 490,00 \$	457 790,00 \$	27 300,00 \$	6,34 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 8							
01-111-00-006 Culture	415 490,00 \$	415 490,00 \$	415 491,00 \$	415 490,00 \$	442 790,00 \$	27 300,00 \$	6,57 %
AFFECTATION PARTIE 8							
03-700-00-010 App. surplus réservé culture	15 000,00 \$	15 000,00 \$		15 000,00 \$	15 000,00 \$		
TOTAL DES REVENUS - PARTIE 8							
	430 490,00 \$	430 490,00 \$	415 491,00 \$	430 490,00 \$	457 790,00 \$	27 300,00 \$	6,34 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 9							
Info-territoire services aux municipalités							
02-130-01-141 Rémunération info-territoire serv. aux mun.	194 615,00 \$	194 615,00 \$	153 130,75 \$	194 000,00 \$	190 470,00 \$	(4 145,00)\$	(2,13)%
02-130-01-212 Rég. retraite - info-territ services municipalités	11 745,00 \$	11 745,00 \$	8 247,74 \$	11 745,00 \$	11 560,00 \$	(185,00)\$	(1,58)%
02-130-01-222 RRO - info-territoire services aux municipalités	11 795,00 \$	11 795,00 \$	9 919,00 \$	11 795,00 \$	10 200,00 \$	(1 595,00)\$	(13,52)%
02-130-01-232 Ass emploi - info-territ services aux municipalités	3 705,00 \$	3 705,00 \$	2 341,85 \$	3 705,00 \$	2 820,00 \$	(885,00)\$	(23,89)%
02-130-01-242 FSS- info-territoire services aux municipalités	9 320,00 \$	9 320,00 \$	7 317,14 \$	9 320,00 \$	9 190,00 \$	(130,00)\$	(1,39)%
02-130-01-252 CNESST- info-territoire services aux municipalités	1 360,00 \$	1 360,00 \$	714,81 \$	1 100,00 \$	1 090,00 \$	(260,00)\$	(20,59)%
02-130-01-262 RQAP - info-territoire services aux municipalités	1 820,00 \$	1 820,00 \$	1 079,50 \$	1 820,00 \$	1 420,00 \$	(400,00)\$	(21,96)%
02-130-01-282 Ass coll. - info-territ services aux municipalités	12 120,00 \$	12 120,00 \$	14 468,91 \$	18 000,00 \$	20 630,00 \$	8 510,00 \$	70,21 %
02-130-01-452 Info-territoire services aux municipalités	115 290,00 \$	115 290,00 \$	58 555,61 \$	110 000,00 \$	132 080,00 \$	16 790,00 \$	14,56 %
Total 0213001 - Info-territoire services aux municipalités	361 770,00 \$	361 770,00 \$	255 775,11 \$	361 485,00 \$	379 450,00 \$	17 680,00 \$	4,89 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 9							
01-111-00-012 Info-territoire services aux municipalités	152 817,00 \$	152 817,00 \$	152 811,00 \$	152 817,00 \$	151 296,00 \$	(1 519,00)\$	(0,99)%



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
AFFECTATION PARTIE 9							
03-300-00-001 Appropriation surplus non réservé info terr. mun					167 000,00 \$	167 000,00 \$	
03-400-95-000 App. surplus réservé info-territoire serv. mun.	208 953,00 \$	208 953,00 \$	208 953,00 \$	208 953,00 \$	61 152,00 \$	(147 801,00)\$	(70,73)%
Total des revenus - Partie 9							
	361 770,00 \$	361 770,00 \$	361 784,00 \$	361 770,00 \$	379 450,00 \$	17 680,00 \$	4,89 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 10							
Service 211							
02-290-02-459 Centrale 211	7 330,00 \$	7 330,00 \$	7 327,00 \$	7 330,00 \$	7 590,00 \$	260,00 \$	3,55 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 10							
01-111-00-013 Centrale 211	7 330,00 \$	7 330,00 \$	7 332,00 \$	7 330,00 \$	7 590,00 \$	260,00 \$	3,55 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 11							
Logement social							
02-520-00-419 Office régional - Logement social	200 480,00 \$	200 480,00 \$		200 480,00 \$	206 880,00 \$	6 400,00 \$	3,19 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 11							
01-111-00-014 Logement social	200 480,00 \$	200 480,00 \$	200 481,00 \$	200 480,00 \$	206 880,00 \$	6 400,00 \$	3,19 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 12							
Centrale 311							
02-290-01-459 Centrale 311	26 440,00 \$	26 440,00 \$	24 242,63 \$	26 440,00 \$	27 770,00 \$	1 330,00 \$	5,03 %
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 12							
01-112-00-011 Centrale 311	26 440,00 \$	26 440,00 \$	26 439,00 \$	26 440,00 \$	27 770,00 \$	1 330,00 \$	5,03 %



Procès-verbal du conseil de la



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
DÉPENSES DE LA PARTIE 13							
Cadets de la Sûreté du Québec							
02-210-01-870 Cadets de la Sûreté du Québec	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$		
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 13							
01-111-00-016 Cadets de la Sûreté du Québec	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 004,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$		
DÉPENSES DE LA PARTIE 14							
Matières organiques							
02-452-31-446 Collecte et transport matières organiques				251 400,00 \$	275 000,00 \$	275 000,00 \$	
02-452-31-700 Bacs roullants matières organiques	251 400,00 \$	251 400,00 \$		251 400,00 \$		(251 400,00)\$	(100,00)%
QUOTE-PARTS DE LA PARTIE 14							
01-111-00-017 Matières organiques - Bacs	251 400,00 \$	251 400,00 \$	251 400,00 \$	251 400,00 \$	275 000,00 \$	23 600,00 \$	9,39 %
DÉPENSES DE LA PARTIE 15							
Matières organiques - Sensibilisation							
02-452-31-349 Sensibilisation matières organiques	4 000,00 \$	4 000,00 \$	3 29,96 \$	4 000,00 \$	2 080,00 \$	(1 920,00)\$	(48,00)%
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 15							
01-111-00-018 Matières organiques sensibilisation	4 000,00 \$	4 000,00 \$	3 934,00 \$	4 000,00 \$	2 080,00 \$	(1 920,00)\$	(48,00)%



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
DÉPENSES DE LA PARTIE 16							
Politique de développement social durable							
02-590-00-141 Rémunération du personnel PDSD	223 625,00 \$	223 625,00 \$	167 818,81 \$	216 000,00 \$	217 390,00 \$	(6 235,00)\$	(2,79)%
02-590-00-212 Régime de retraite - employés PDSD	13 920,00 \$	13 920,00 \$	6 633,01 \$	12 000,00 \$	13 860,00 \$	(60,00)\$	(0,43)%
02-590-00-222 RRQ - employés PDSD	11 930,00 \$	11 930,00 \$	9 726,16 \$	11 930,00 \$	10 940,00 \$	(990,00)\$	(8,30)%
02-590-00-232 Assurance-emploi - employés PDSD	3 745,00 \$	3 745,00 \$	2 409,71 \$	3 745,00 \$	3 030,00 \$	(715,00)\$	(19,09)%
02-590-00-242 Fonds de santé - employés PDSD	10 585,00 \$	10 585,00 \$	7 965,93 \$	10 585,00 \$	10 160,00 \$	(425,00)\$	(4,02)%
02-590-00-252 CNESST - employés PDSD	1 545,00 \$	1 545,00 \$	778,89 \$	1 300,00 \$	1 200,00 \$	(345,00)\$	(22,33)%
02-590-00-262 RQAP - employés PDSD	1 850,00 \$	1 850,00 \$	1 129,69 \$	1 850,00 \$	1 500,00 \$	(350,00)\$	(18,92)%
02-590-00-262 Assurance collective - employés PDSD	18 765,00 \$	18 765,00 \$	8 044,18 \$	12 000,00 \$	15 880,00 \$	(2 885,00)\$	(15,37)%
02-590-00-310 Frais de déplacement PDSD	520,00 \$	520,00 \$	57,94 \$	520,00 \$	520,00 \$		
02-590-00-346 Congrès et colloques PDSD	2 000,00 \$	2 000,00 \$		500,00 \$	2 000,00 \$		
02-590-00-349 Communications PDSD	7 400,00 \$	7 400,00 \$	1 400,20 \$	7 398,95 \$	7 700,00 \$	300,00 \$	4,05 %
02-590-00-447 Plan d'action PDSD	42 450,00 \$	42 450,00 \$	26 472,49 \$	38 000,00 \$	57 450,00 \$	15 000,00 \$	35,34 %
02-590-00-454 Services de formation PDSD	2 000,00 \$	2 000,00 \$		250,00 \$	1 000,00 \$	(1 000,00)\$	(50,00)%
02-590-01-447 Entente MIFI 2022-2024	50 000,00 \$	50 000,00 \$	10 009,80 \$	22 000,00 \$	26 000,00 \$	(22 000,00)\$	(44,00)%
02-590-02-447 Entente MCCQ 2022 - 2023	25 000,00 \$	25 000,00 \$		25 000,00 \$		(25 000,00)\$	(100,00)%
02-590-05-447 Entente PADTC - Interconnexion MTQ	133 000,00 \$	133 000,00 \$	4 939,66 \$	4 940,00 \$		(133 000,00)\$	(100,00)%
02-590-07-447 Entente PAUTCP - MTQ	32 220,00 \$	32 220,00 \$	4 939,66 \$	4 940,00 \$		(32 220,00)\$	(100,00)%
02-590-08-447 Entente PADTC Exploitation - MTQ	125 000,00 \$	125 000,00 \$	109 941,00 \$	119 807,00 \$	268 950,00 \$	143 950,00 \$	115,16 %
Total 02590 - Politique de développement social durable	705 565,00 \$	705 565,00 \$	364 266,93 \$	492 785,95 \$	639 580,00 \$	(65 975,00)\$	(9,35)%



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
REVENUS PARTIE 16							
01-381-45-012 Subvention MTO	257 220 00 \$	257 220 00 \$	184 412 00 \$	129 687 00 \$	268 950 00 \$	11 730 00 \$	4,56 %
01-381-45-018 Subvention MIDI	25 000 00 \$	25 000 00 \$	4 167 00 \$	11 000 00 \$	14 000 00 \$	(11 000 00)\$	(44,00)%
01-381-45-020 Subvention MCCQ - PDSD	12 500 00 \$	12 500 00 \$				(12 500 00)\$	(100,00)%
Total des revenus							
	294 720 00 \$	294 720 00 \$	188 579 00 \$	140 687 00 \$	282 950 00 \$	(11 770 00)\$	(3,99)%
QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 16							
01-111-00-019 Politique de développement social durable	267 355 00 \$	267 355 00 \$	267 356 00 \$	267 355 00 \$	286 630 00 \$	19 275 00 \$	7,21 %
AFFECTATION PARTIE 16							
03-300-00-002 Appropriation surplus non réservé PDSD					70 000 00 \$	70 000 00 \$	
03-700-00-003 Appropriation du fonds des politiques PDSD	143 480 00 \$	143 480 00 \$	143 480 00 \$	143 480 00 \$		(143 480 00)\$	(100,00)%
Total des affectations							
	143 480 00 \$	143 480 00 \$	143 480 00 \$	143 480 00 \$	70 000 00 \$	(73 460 00)\$	(51,21)%
Total des revenus - Partie 16							
	705 555 00 \$	705 555 00 \$	599 415 00 \$	561 522 00 \$	639 560 00 \$	(65 975 00)\$	(9,35)%



Budget

Au 22 novembre 2023

	Budget initial 2023	Budget amendé 2023	Réalisations 2023	Estimations 2023	Budget 2024	Variations 2023 vs 2024 en \$	Variations 2023 vs 2024 en %
Dépenses totales							
	37 261 365 00 \$	39 132 162 00 \$	26 502 327 26 \$	40 988 911,95 \$	42 044 833 00 \$	4 763 468 00 \$	12,84 %
Revenus totaux							
	34 310 277 00 \$	35 726 646 00 \$	31 860 770,65 \$	39 188 450 00 \$	39 009 876 00 \$	4 699 599 00 \$	13,70 %
Affectations							
	2 951 088 00 \$	3 405 516 00 \$	2 931 495 00 \$	3 039 368 00 \$	3 034 957 00 \$	83 869 00 \$	2,84 %
Totaux revenus plus affectations							
	37 261 365 00 \$	39 132 162 00 \$	34 792 265,65 \$	42 227 819 00 \$	42 044 833 00 \$	4 763 468 00 \$	12,84 %



4.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

AVIS de motion est par la présente donné par **M. Yvon Chiasson, maire de la ville de Saint-Zotique** qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 258 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2024 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités ».

4.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur **Yvon Chiasson** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 22 novembre 2023;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu,

qu'un règlement portant le numéro 258 **soit adopté** et qu'il **soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.15, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2023. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2022. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement et la sécurité incendie et civile.

2.2 Développement Vaudreuil-Soulanges

La quote-part relative à Développement Vaudreuil-Soulanges est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2023 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2023 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2023.

2.3 Collecte sélective, environnement et matières résiduelles

La quote-part liée aux activités de collecte sélective, environnement et matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logement desservies incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.



2.4 Cour municipale régionale

Il n'y a pas de quote-part pour la Cour municipale régionale. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les revenus autonomes.

2.5 Service 9-1-1

La quote-part relative au service 9-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2023.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la *Loi sur les compétences municipales*.

2.7 Écocentres

La quote-part relative aux écocentres est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2023.

2.8 Matières organiques

La quote-part relative aux matières organiques est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2023.

2.9 Info-territoire MRC

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2023 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2023 conformément à l'entente de fourniture de services additionnels en géomatique.

2.10 Sécurité publique

Il n'y a pas de quote-part pour la sécurité publique. L'ensemble des dépenses sera assumé par le trop-perçu de la Sûreté du Québec.

2.11 Équipements régionaux

Il n'y a pas de quote-part pour les équipements régionaux. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité (FRR).

2.12 Fonds de développement des communautés

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de développement des communautés. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité (FRR).

2.13 Projet de cartographie des zones inondables

Il n'y a pas de quote-part pour le projet de cartographie des zones inondables. L'ensemble des dépenses sera assumé par la subvention octroyée par le Gouvernement du Québec.

2.14 Parc du canal de Soulanges

La quote-part relative au Parc du canal de Soulanges est déterminée à vingt-cinq pour cent (25 %) du coût aux quatre (4) municipalités du canal et à soixante-quinze pour cent (75 %) du coût aux vingt-trois (23) municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2023.

2.15 Logement abordable

La quote-part relative au logement abordable est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2023.



PARTIE 2

2.16 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation 2023 déposé en septembre 2022.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.17 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

La quote-part relative aux infrastructures, aux équipements et à l'entretien du tronc commun et des tronçons locaux, comme décrite à l'entente intermunicipale, est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion, en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2023, déduction faite de la quote-part de la MRC fixée à cinq et quarante-deux centièmes pour cent (5,42 %) de ces dépenses, laquelle est prise à même les frais généraux.

PARTIE 4

2.18 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre toutes les municipalités de la MRC sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 5

2.19 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette et Terrasse-Vaudreuil, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 6

2.20 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part relative à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2023 pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette et Saint-Zotique.



PARTIE 7

2.21 Anges des parcs

La quote-part relative au programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2023 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités Coteau-du-Lac, Les Coteaux, L'Île-Cadieux, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique.

PARTIE 8

2.22 Culture

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2023, sauf pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 9

2.23 Info territoire services aux municipalités

La quote-part relative à l'info territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.

PARTIE 10

2.24 Service 2-1-1

La quote-part relative au service 2-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2023, pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 11

2.25 Logement social

La quote-part relative au logement social est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2023 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2023, pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 12

2.26 Centrale 3-1-1

La quote-part relative au service 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100%) selon la population 2023 sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, Les Cèdres et Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 13

2.27 Cadets de la Sûreté du Québec

La quote-part relative aux cadets de la Sûreté du Québec est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2023, sauf pour les municipalités de Les Coteaux, L'Île-Cadieux, Pincourt, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Marthe et Saint-Zotique.

PARTIE 14

2.28 Matières organiques collecte et transport

La quote-part relative aux matières organiques bacs roulants est imposée à chacune des municipalités proportionnellement au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2023 pour les municipalités de L'Île-Cadieux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Vaudreuil-sur-le-Lac.



PARTIE 15

2.29 Matières organiques sensibilisation

La quote-part relative aux matières organiques sensibilisation est imposée à chacune des municipalités proportionnellement au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2023 pour les municipalités de L'Île-Cadieux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 16

2.30 Politique de développement social durable

La quote-part relative à la politique de développement social durable est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2023. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2022, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
DÉPOSÉ à la séance ordinaire du conseil du 22 novembre 2023.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt en liasse des documents 6.1 à 6.6.

6.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ PLÉNIER DU 4 OCTOBRE 2023**

6.2 **COMPTE RENDU DU COMITÉ PLÉNIER DU 25 OCTOBRE 2023**

6.3 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023**

6.4 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023**

6.5 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 8 NOVEMBRE 2023**

6.6 **COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 20 NOVEMBRE 2023**

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

7.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



23-11-22-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter la liste MRC 23-11-22.

« Je, soussigné, Simon Bellemare, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-11-22, le tout en fonction du budget adopté ».

Simon Bellemare

Proposition adoptée.

7.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION

23-11-22-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses des employés de la MRC en fonction des documents déposés.

Proposition adoptée.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259 CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2024-2030 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, LE REMPLACEMENT ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231

Avis de motion est par la présente donné par **M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil** qu'à une séance subséquente du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé Règlement numéro 259 concernant l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2024-2030 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le remplacement et l'abrogation du Règlement 231.

7.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259 CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2024-2030 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, LE REMPLACEMENT ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par son règlement numéro 231 et conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) a, le 25 décembre 2016, établi un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire et quelle doit le réviser aux sept ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 22 février 2023, par sa résolution 23-02-22-06, un projet de PGMR 2024-2030;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des assemblées de consultation et des avis de La Société québécoise de récupération et de recyclage, la MRC a adopté par sa résolution numéro 23-10-04-19 le 4 octobre 2023 un nouveau projet révisé de PGMR, lequel a été analysé et considéré le 18 octobre 2023 par la Société comme conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le PGMR contenu dans le projet adopté par la résolution numéro 23-10-04-19 du 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement numéro 259 a été donné par **monsieur Michel Bourdeau** lors de la séance du conseil tenue le 22 novembre 2023;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu

de statuer, par règlement, ce qui suit :

1. Le plan de gestion des matières résiduelles annexé au présent règlement et intitulé « Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, est adopté;
2. Le présent règlement remplace le règlement numéro 231 et l'abroge;
3. Le présent règlement entrera en vigueur le 25 décembre 2023.

7.2.3 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a pour fonction, en vertu du paragraphe 2° de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3), de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P 13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la police* prévoit dans quels cas une municipalité locale peut ou doit être desservie par la Sûreté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police*, le coût des services de police fournis par la Sûreté est établi suivant les règles de calcul prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, le ministre est responsable de la perception de la somme payable par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de la ministre de la Sécurité publique de l'époque, le Comité consultatif sur la réalité policière déposait, le 25 mai 2021, un rapport dans lequel il faisait 138 recommandations notamment en ce qui concerne l'organisation des services de police au Québec;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite du dépôt de ce rapport, des travaux ont été entrepris par le ministère de la Sécurité publique pouvant éventuellement se traduire par des modifications à la *Loi sur la police* et, en conséquence, par une modification de la desserte policière sur le territoire desservi par la Sûreté;



CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont participé aux travaux menant au modèle d'entente et au modèle de répartition des effectifs, par le biais du Comité de révision du modèle d'entente et du comité de liaison UMQ-FQM-Sûreté, et qu'elles ont entériné ces modèles selon lesquels l'entente a été rédigée, par résolutions numéros CA-2023-05-07 et CA-2023-04-27/05 respectivement;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-22 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications, à signer l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, tous les documents afférents et tous les avenants à venir.

Proposition adoptée.

7.2.4 RÉSOLUTION 23-10-264 DE LA MRC DE ROUVILLE - DEMANDES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES : APPUI

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville demandant, entre autres, au gouvernement fédéral et à Santé Canada de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, c. 16), décriminalisant l'usage récréatif du cannabis;

CONSIDÉRANT QU'il est dorénavant possible, pour une compagnie, d'obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée;

CONSIDÉRANT QUE ces lieux de production, bien qu'ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la *Loi encadrant le cannabis* (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicales chez un particulier;

CONSIDÉRANT QU'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plants qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne;

CONSIDÉRANT QUE, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicales cultivent massivement du cannabis et détournent la production « médicale » pour la revendre sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QUE l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicales ont été délivrés;

CONSIDÉRANT QUE, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à une adresse, une enquête doit être en cours et le dossier doit être considéré comme « avancé » pour que Santé Canada accepte de transmettre de l'information;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges partagent les préoccupations et la position à l'appui formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'appuyer la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville et **de demander** officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales;

Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;

Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;

de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Rouville, au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, au député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke, à la députée de Salaberry-Suroît, madame Claude DeBellefeuille, au Capitaine Marc Robert de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

M. Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt en liasse des documents des points 7.2.5 à 7.2.13.

- 7.2.5 **RÉSOLUTION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ - DEMANDE D'ASSOULISSEMENT AU PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**
- 7.2.6 **RÉSOLUTIONS DES VILLES ET MUNICIPALITÉS CONCERNANT L'EMPLACEMENT CHOISI POUR L'IMPLANTATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE**
- 7.2.7 **RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - APPUI FINANCIER À TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES**
- 7.2.8 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES - PROJET DE LOI NO 392 - LOI CONCERNANT LA SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERES ET METTANT FIN À LA PRÉSENCE DES DROITS MINIERES ET GAZIERS SUR LES AUTRES USAGES DU TERRITOIRE**
- 7.2.9 **RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE EN APPUI À LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE AINSI QU'À PLUSIEURS MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LES PANNES DE COURANT DANS CES SECTEURS**
- 7.2.10 **CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE PERCÉ – APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC INVALIDANT SON RÈGLEMENT IMPOSANT UNE REDEVANCE RÉGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES**
- 7.2.11 **RÉSOLUTION DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST - PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – DEMANDE DE CHANGEMENTS LÉGISLATIFS**



- 7.2.12 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVE À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES**
- 7.2.13 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES, DES LACS, DES COURS D'EAU ET DE LEURS RIVES RETRAIT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**
- 7.2.14 ACQUISITION DE DEUX TERRAINS POUR L'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 23-09-19-03 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le 19 septembre 2023 par sa résolution numéro 23-09-19-03 accepté la promesse de vente du Groupe Immobilier A.R. Inc. en vue de l'achat de deux terrains pour l'implantation d'une plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 961 du Code municipal et le Règlement numéro 223 de la MRC, cette résolution n'a pas encore d'effet, faute de crédit disponible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu de reconsidérer cet achat et d'abroger cette résolution;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **David McKay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'abroger la résolution numéro 23-09-19-03 adoptée le 19 septembre 2023.

Proposition adoptée.

- 7.2.15 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 256 - SUSPENSION DE LA DEMANDE D'APPROBATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement d'emprunt numéro 256 pour financer l'achat des deux terrains visés; lequel a été soumis au MAMH pour étude et approbation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reconsidéré sa décision et a abrogé la résolution d'achat numéro 23-09-19-03 avant sa prise d'effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de suspendre l'étude et l'approbation de ce règlement d'emprunt;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au MAMH de suspendre l'étude et l'approbation du règlement d'emprunt numéro 256.

Proposition adoptée.

7.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

8. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.



9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 **POSTE D'AVOCAT - OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ET À TEMPS PARTIEL À ME CONRAD DELISLE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins et les dossiers en cours au Service du greffe de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une estimation d'une dizaine d'heures par semaine seront nécessaires afin d'assurer le suivi des dossiers;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'avocat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 – 5 %	02 400 00 141 – 9 %
02 130 00 141 – 50 %	02 454 00 141 – 4 %
02 610 00 141 – 7 %	02 590 00 141 – 3 %
02 220 00 141 – 1 %	02 452 30 141 – 10 %
02 290 00 141 – 1 %	02 320 30 141 – 1 %
02 460 00 141 – 6 %	02 210 30 141 – 3 %

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-26 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel pour une dizaine d'heures par semaine à M^e Conrad Delisle pour une durée approximative de trois (3) mois du 26 septembre au 22 décembre 2023 à titre d'avocat

d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9.2 **DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMPTABILITÉ ET DES FINANCES : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter une personne détenant un titre de comptable professionnel agréé avec une connaissance des lois liées à la comptabilité municipale et une expérience en gestion du personnel;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-120-00-141 – 15 %	02-400-00-141 – 5 %
02-130-00-141 – 20 %	02-454-00-141 – 20 %
02-610-00-141 – 15 %	02-590-00-141 – 1 %
02-220-00-141 – 2 %	02-452-30-141 – 5 %
02-290-00-141 – 1 %	02-320-00-141 – 1 %
02-460-00-141 – 10 %	02-210-00-141 – 5 %

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



de créer le poste de directeur(trice) de la comptabilité et des finances;

de recruter un(e) directeur(trice) de la comptabilité et des finances détenant un titre de comptable professionnel agréé, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe salariale de niveau un (1-directeur) de la politique de travail des employés-cadres, et d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

10.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - FINANCEMENT RELATIVEMENT AUX APPELS DE CENTRES SECONDAIRES 9-1-1 - INCENDIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SYSTÈME 9-1-1 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

11. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

12. ENVIRONNEMENT

12.1 COURS D'EAU

12.1.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DE NATURE-ACTION QUÉBEC AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH) POUR DES ÉTUDES SUR LE BASSIN DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : APPUI

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur de la rivière à la Raquette débuté en 2021 qui vise à mettre en valeur la biodiversité en milieu agricole, à mobiliser des producteurs agricoles sur une base volontaire, qui vise à réduire l'érosion des sols et vise aussi à identifier des zones prioritaires d'intervention qui seront ciblées par un plan d'intervention pour ensuite aménager des solutions aux problématiques de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-24-18 qui mandate Nature-Action Québec pour la coordination du projet pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux priorités du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), du projet de rétention des sols agricoles et de la Politique de l'arbre et des boisés (PAB), notamment pour assurer la connectivité du Corridor vert Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec veut déposer une demande de financement au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) pour des



études de faisabilité sur le bassin de la rivière à la Raquette pour des aménagements afin de réduire l'érosion des terres agricoles et pour évaluer la possibilité d'implanter une servitude de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aussi à 4 axes d'intervention du Plan d'action de la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges du Conseil de bassin versant de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

CONSIDÉRANT QUE le comité environnement du 15 novembre 2023 recommande l'appui du dépôt de ce projet de Nature-Action Québec;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'appuyer le dépôt par Nature-Action Québec de la demande de financement au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) pour les études de faisabilité dans le bassin versant de la rivière à la Raquette.

Proposition adoptée.

12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.2.1 CORRESPONDANCE DE RECYC-QUÉBEC - VERSEMENT DE LA COMPENSATION 2023 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.2.2 CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE POUR 2024 À 2028 : AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entrepris les procédures pour modifier de nouveau son Règlement numéro 188 pour cesser de gérer les matières organiques dans la ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de la reprise de cette compétence et pour assurer la continuité du service à ses citoyens, la Ville de Saint-Lazare, suite à un appel d'offres public, a conclu par sa résolution numéro 11-385-23 un contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Robert Daoust & fils Inc. pour la gestion des matières organiques pour la période de 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QU'en attendant la reprise de la compétence de la Ville de Saint-Lazare dans ce domaine, il y a lieu pour la MRC de participer à ce contrat pour le valider et régulariser la situation, comme elle l'a fait à l'égard de la Municipalité de Pointe-des-Cacades par sa résolution numéro 22-10-26-14 du 26 octobre 2022;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer un addenda au contrat intervenu le 14 novembre 2023 entre la Ville de Saint-Lazare et la compagnie Robert Daoust & fils Inc. pour la gestion des matières organiques pour la période de 2024 à 2028, excluant toute responsabilité civile, pécuniaire ou légale de la MRC en lien avec ledit contrat.

Proposition adoptée.



12.2.3 PROLONGATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CONTENEURS, COLLECTE ET TRANSPORT, DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES MULTILOGEMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC ENVIRO CONNEXIONS POUR UNE DURÉE D'UN AN, SOIT DU 1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2025, POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 801 170,94 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-24-37 octroyant à Enviro Connexions le contrat pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables des ICI et des multilogements du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-26-15 autorisant la première année de prolongation du contrat, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une dernière année de prolongation du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **prolonger** le contrat pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables des ICI et des multilogements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec Enviro Connexions pour un an, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial, selon les prix soumis au bordereau de prix du contrat, pour un montant approximatif de 801 170,94 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

12.3 ÉCOCENTRES

12.3.1 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC MATREC INC. POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS, SOIT DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2026 POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 2 815 540 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-19-24 octroyant le contrat pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au Centre de tri d'Argenteuil, acquis en 2022 par Matrec inc, pour une période de trois (3) ans, soit entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la troisième année du contrat arrive à échéance et que la MRC bénéficie d'une option de prolongation du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période de deux (2) années, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit le renouvellement automatique pour la quatrième et cinquième année, sauf si la MRC avise l'adjudicataire par écrit, six (6) mois avant la fin de la durée initiale du contrat, de son intention de ne pas se prévaloir de l'option de prolongation;

CONSIDÉRANT que la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à ou la directrice du greffe et des communications à **prolonger** le contrat de traitement et de valorisation des matières résiduelles du réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec Matrec inc. pour deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix soumis aux bordereaux des prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 2 815 540 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

12.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA GESTION DES BACS ROULANTS DE MATIÈRES ORGANIQUES POUR 5 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR UNE DURÉE DE 3 ANS SOIT DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2026 AVEC 2 OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UN AN CHACUNE SOIT DU 1^{ER} JANVIER 2027 AU 31 DÉCEMBRE 2028 POUR UN MONTANT ANNUEL ESTIMÉ À 21 774,89 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 23-08-30-06, soit l'avis d'intention de modifier le règlement 188-7 modifiant le règlement 188 et ses modifications concernant la déclaration de compétence pour la collecte et le transport des matières organiques;

CONSIDÉRANT que les municipalités pour lesquelles la MRC aura compétence pour la collecte et le transport des matières organiques à la suite de la modification du règlement 188-7 seront L'Île-Cadieux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir le parc de bacs roulants afin d'assurer la continuité et la qualité du service de collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT la soumission d'USD Global inc. reçue du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le montant annuel payé sera déterminé en fonction du nombre de réparations effectuées et de livraisons de nouveaux bacs;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu pour l'année 2024 que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 31 446;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-32 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **octroyer** un contrat pour la gestion des bacs roulants de matières organiques à USD Global inc. pour une durée de 3 ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec deux options de renouvellement d'un an chacune soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028, selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant annuel estimé à 21 774,89 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

13.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENTS NO URB 300.32 ET URB 300.33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO URB 300 AFIN D'ACTUALISER CERTAINES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE ET LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° URB 300.32 de la Ville de Coteau-du-Lac a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° URB 300 afin d'actualiser certaines normes concernant les projets intégrés et de modifier certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° URB 300.33 de la Ville de Coteau-du-Lac a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° URB 300 afin d'ajouter et de modifier certaines dispositions concernant l'utilisation de l'emprise municipale et les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, à la séance du 30 août 2023, a désapprouvé par la résolution 23-08-30-15 le Règlement n° URB 300.32 tel qu'adopté par le conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac le 11 juillet 2023 en raison de sa non-conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, à la séance du 30 août 2023, a désapprouvé par la résolution 23-08-30-16 le Règlement n° URB 300.33 tel qu'adopté par le conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac le 8 août 2023 en raison de sa non-conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Coteau-du-Lac a décidé d'abandonner les dispositions non conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et d'adopter de nouvelles versions des règlements ne contenant que les dispositions conformes au SADR3 sans autres changements;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SADR3) des règlements n° URB 300.32 et URB 300.33 de la Ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

que le conseil approuve les règlements n° URB 300.32 et URB 300.33 de la Ville de Coteau-du-Lac et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération et aux dispositions du document complémentaire.

Proposition adoptée.

13.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON — RÈGLEMENT NUMÉRO 314-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 314 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-A 30 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-U 6 ET DE LA ZONE C-C 5 ET D'AGRANDIR LA ZONE C-C 7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-U 6 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU RÈGLEMENT 311-4 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 314-8 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pour objet :

- de modifier le règlement de zonage numéro 314 afin de créer la zone R-A 30 à même une partie de la zone I-U 6 et de la zone C-C5
- d'agrandir la zone C-C 7 à même une partie de la zone I-U 6 dans le cadre de la concordance du règlement de zonage au règlement 311-4 modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimal de densité peut être réduit à 5,7 logements à l'hectare (densité brute), selon l'article 3.4.1.3 du SADR3, étant donné l'exception faite pour la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, qui possède un périmètre d'urbanisation qui n'est desservie que par le réseau d'aqueduc;



CONSIDÉRANT QUE la zone C-C 7 permet actuellement les habitations unifamiliales et que la densité est identique à celle prévue pour la zone R-A 30 puisqu'il s'agit de lots partiellement desservis;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) du règlement numéro 314-8 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-34 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

que le conseil **approuve** le Règlement numéro 314-8 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de **délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 314-8 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Proposition adoptée.

13.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON — RÈGLEMENT NUMÉRO 311-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 311 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION VILLAGEOISE À MÊME L'AFFECTATION INDUSTRIELLE-COMMERCIALE : DÉSAPPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 311-4 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 311 afin d'agrandir l'affectation villageoise à même l'affectation industrielle-commerciale, et ce, dans le but de faire place à un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 311-4 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pour effet d'abroger l'affectation industrielle-commerciale et d'assujettir les terrains à l'affectation villageoise où l'habitation est autorisée;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'analyse de conformité a été émis pour le premier projet de règlement numéro 311, et ce, selon l'ancien schéma d'aménagement révisé (SAR), mais que la conformité doit être analysée en regard du schéma qui est en vigueur au moment de l'adoption par la municipalité, soit du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3);

CONSIDÉRANT QUE, l'article 5.1.2 du plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton prescrit uniquement une densité maximale de 60 logements à l'hectare alors qu'il doit prescrire une densité minimale conforme au SADR3, soit de 10 logements à l'hectare (art. 3.3 – actions 3.1.1; art. 3.4.1.1 et art. 12.1.2 du SADR3);

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit tenir compte de l'article 11.4.8.1 du SADR3 qui interdit notamment les réseaux majeurs dans les périmètres d'urbanisation, sauf exception, en plus de l'article 11.4.8.2 dans son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'un nouveau secteur résidentiel dans le périmètre d'urbanisation doit tenir compte des principes d'aménagement durable énoncés à l'article 3.4.5 du SADR3, qui demande, au 1^{er} alinéa, aux municipalités d'introduire au plan d'urbanisme des orientations relatives aux principes d'aménagement durable des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le Règlement du plan d'urbanisme numéro 311-4 en date du 8 août 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) du règlement numéro 311-4 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-



Newton indiquant sa non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-35 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **n'approuve pas** le Règlement numéro 311-4 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et qu'il soit réputé non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de demander la révision du règlement numéro 311-4 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Proposition adoptée.

13.1.2 CPTAQ (DOSSIER 440752) - DEMANDE D'AUTORISATION EFFECTUÉE PAR LA VILLE DE SAINT-LAZARE POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DE L'IMPLANTATION D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE BÉDARD : APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par la Ville de Saint-Lazare à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une conduite de refoulement du poste de pompage sanitaire Bédard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne touchera que 10 mètres carrés de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare doit mettre à niveau son réseau de traitement des eaux usées. Ainsi, une conduite de refoulement doit être installée entre le poste de pompage Bédard et les étangs aérés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont également nécessaires afin de procéder à une mise aux normes selon les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle conduite de refoulement souterraine sera donc installée sur la montée Saint-Lazare (lot 3 504 862) et sur les lots 5 839 212, 3 502 956, 3 502 957, 3 504 056, 3 504 063, 3 504 070, 5 271 793, 3 504 079, 3 504 380 et 3 505 086 en zone agricole A-174, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE le projet modifié respecte les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ c P-41.1, et n'affecte pas le potentiel agricole des lots concernés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 771 de la Ville de Saint-Lazare. De plus, il n'y a pas de mesures de contrôle intérimaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3);

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre espace approprié disponible ailleurs dans la ville de Saint-Lazare et hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes seront nécessaires pour la construction des dites infrastructures;



CONSIDÉRANT QUE le développement économique de la municipalité est paralysé depuis plus de 12 mois en raison d'un moratoire causant sa pleine capacité en matière de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déjà appuyé la demande de la Ville de Saint-Lazare une première fois le 10 mai 2023 par la résolution CA 23-05-10-29;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-36 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que les membres du conseil **appuient** de nouveau la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par la Ville de Saint-Lazare pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une implantation d'une conduite de refoulement du poste de pompage sanitaire Bédard;

de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ.

Proposition adoptée.

13.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

13.2.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AUX FINS D'AJUSTER LE PÉRIMÈTRE URBAIN POUR INCLURE LE PÔLE SANTÉ À VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13.3 LETTRE RÉPONSE - MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES | DEMANDE DE REPORTER LA DATE LIMITE AU 12 AVRIL 2024 POUR LE DÉPÔT DU PRMH : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

14. INFO TERRITOIRE

14.1 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS ABRINORD RELATIVEMENT AU PARTAGE ET À L'UTILISATION DE DONNÉES GÉOSPATIALES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre d'une entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à cette fin;

CONSIDÉRANT que cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme principale mandataire et gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT que certaines données et informations sont requises et demandées par l'organisme de bassins versants (OBV) Abrinord pour mettre à jour le Plan directeur de l'eau (PDE) de la Rivière-du-Nord, notamment dans les secteurs de Saint-André-d'Argenteuil et de Lachute dans la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que ces données et informations ont été acquises par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que celle-ci, conjointement avec la MRC d'Argenteuil, accepte qu'elles soient utilisées par l'OBV Abrinord pour et seulement aux fins les comparer avec les cartes actuelles dans les schémas d'aménagement, et ce, à titre indicatif pour leur PDE;

CONSIDÉRANT que l'OBV AbriNord est au courant et admet que les résultats à partager sont préliminaires, devront être approuvés par le MELCCFP et ne peuvent pas être publiés ou partagés à ce stade;



CONSIDÉRANT que ces données seront hébergées sur un site sécurisé et ne feront pas l'objet de divulgation sans que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la MRC d'Argenteuil n'en soient avisées et qu'elles y aient consenti;

CONSIDÉRANT que l'OBV Abrinord accepte les conditions de cette utilisation, conformément aux termes de l'entente tripartite à signer avec les deux MRC, et ce, pour une durée d'un an;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-37 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **entériner** les termes de l'entente tripartite de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la MRC d'Argenteuil avec l'OBV Abrinord relative au partage et à l'utilisation des données géospatiales et informations produites dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

14.2 ADDENDA POUR PROLONGER L'ENTENTE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2025 POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges (hors CMM) ainsi que l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS) afin de réaliser la modélisation hydrodynamique des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-38 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer l'addenda pour prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2025.

Proposition adoptée.

15. HABITATION

15.1 GESTION DES PROGRAMMES D'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la gestion des programmes d'aide à l'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la gestion des programmes d'habitation avec Véronique Bouchard vient à échéance le 31 décembre 2023;



CONSIDÉRANT l'offre de service et l'expérience de madame Véronique Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même les fonds de la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-39 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour la « Gestion des programmes d'habitation » à madame Véronique Bouchard, pour un montant maximum de 26 499,07 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Proposition adoptée.

16. DÉVELOPPEMENT

16.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

16.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

16.2.1 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) VOLET 2.1 - REDDITION DE COMPTES 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de la MRC, résolution numéro 22-10-26-21, a été adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – volet 2.1 « Organisation et exploitation des services de transport collectif régional », afin de financer les opérations du service de taxibus Soulanges dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la confirmation du MTMD de l'octroi d'une aide financière d'un maximum de 119 807 \$ pour le « maintien » de l'offre de services et d'un maximum de 27 079 \$ pour le « développement » de l'offre de services pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la demande du MTMD à la MRC de confirmer les dépenses réalisées et l'achalandage du service pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le formulaire V-3078 présente le bilan financier ainsi que l'achalandage compilé par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) pour le circuit de taxibus Soulanges pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le service de taxibus Soulanges a généré un achalandage de 12 726 déplacements en 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes reçues du MTMD seront versées aux trois municipalités clientes, au prorata du nombre de déplacements réalisés par leurs citoyennes et citoyens en 2022;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-40 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de confirmer les données figurant au formulaire V-3078 et **de transmettre** ledit formulaire au MTMD afin de compléter la reddition de comptes.

Proposition adoptée.



16.2.2 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) VOLET 2.1 – OCTROI DU PREMIER VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS CLIENTES DU TAXIBUS SOULANGES DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 AU MONTANT DE 59 904 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) vise à maintenir, améliorer et développer l'offre de services de transport collectif en dehors des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de la MRC, résolution numéro 22-10-26-21, a été adressée au MTMD dans le cadre du PADTC afin de financer les opérations du service de Taxibus Soulanges dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement de 59 904 \$ correspondant à 50 % du montant accordé par le MTMD pour l'enveloppe « maintien » de la subvention a été reçu par la MRC en mars 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC versera les subventions reçues du MTMD aux trois municipalités offrant le service en les répartissant au prorata du nombre de citoyens déplacés par municipalité;

CONSIDÉRANT la répartition suivante pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

Déplacements réalisés par municipalité – Taxibus Soulanges				
Période	Les Coteaux	Coteau-du-Lac	Saint-Zotique	Total
1^{er} janvier au 31 décembre 2022	3 669	4 060	4 997	12 726
% de déplacements par municipalité	29 %	32 %	39 %	100 %
Répartition de la subvention par municipalité	17 270,77 \$	19 111,29 \$	23 521,95 \$	59 904 \$

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-41 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'autoriser un versement de 59 904 \$ aux municipalités clientes de la subvention du PADTC V2.1 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 selon la répartition suivante : Municipalité des Coteaux : 17 270,77 \$, Ville de Coteau-du-Lac : 19 111,29 \$ et Ville de Saint-Zotique : 23 521,95 \$.

Proposition adoptée.

16.2.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2022-2024 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR 2023 ET 2024 À LA SUITE DE L'AJOUT DU SERVICE DE TAXIBUS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'une aide financière gouvernementale triennale destinée aux MRC pour soutenir l'organisation et l'exploitation du transport collectif régional dans le cadre du volet 2.1 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) (résolution 22-10-26-21);

CONSIDÉRANT la signature en août 2023 d'une convention d'aide financière (20221109-015) entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ayant pour objet l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2.1 intitulé : « Organisation et exploitation des services de transport collectif régional » du PADTC pour les années 2022 à 2024;

CONSIDÉRANT que la demande de soutien initiale déposée par la MRC au MTMD concernait l'exploitation prévue de 2022 à 2024 du service de taxibus Soulanges par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique;



CONSIDÉRANT la hausse des déplacements attendue par la STSV à la suite de l'ajout de la municipalité de Saint-Polycarpe à la liste des municipalités desservies par le service de taxibus Soulanges depuis le 1^{er} août 2023;

CONSIDÉRANT que le service prévoit générer 15 625 déplacements en 2023 et 20 856 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation de taxibus Soulanges révisé pour 2023 et 2024, soit :

Revenus	Dépenses
2023	
Contribution des municipalités desservies : 21 269 \$	Exploitation du service : 364 076 \$
Contribution des usagers : 92 000 \$	Frais administratifs : 21 360 \$
Aide financière du MTQ : 339 807 \$	Traitements et avantages sociaux : 67 640 \$
Total : 453 076 \$	Total : 453 076 \$
2024	
Contribution des municipalités desservies : 16 188 \$	Exploitation du service : 389 253 \$
Contribution des usagers : 107 000 \$	Frais administratifs : 24 840 \$
Aide financière du MTQ : 329 565 \$	Traitements et avantages sociaux : 78 660 \$
Total : 492 753 \$	Total : 492 753 \$

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation révisé proposé respecte les conditions de financement du PADTC qui finance un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT qu'un plan de développement du transport collectif révisé détaillant le service de taxibus Soulanges sera déposé avec la demande de révision de l'aide financière accordée par le MTMD pour les années 2023 et 2024;

POUR CES MOTIFS,

23-11-22-42 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **déposer** une demande de révision de l'aide financière accordée par le MTMD dans le cadre du volet 2.1 du PADTC 2022-2024, afin d'ajuster le financement de l'organisation et de l'exploitation du service de taxibus Soulanges à l'ajout d'une desserte dans la municipalité de Saint-Polycarpe et à **signer** les documents afférents au dépôt de la demande de révision.

Proposition adoptée.

17. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

17.1 RÉSOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - CADRE FINANCIER 2024 DU TRANSPORT COLLECTIF MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT

M. Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

18. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

19. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.



20. CULTURE

20.1 AVIS D'INTENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE CLASSER LE CRUCIFIX DU MAÎTRE-AUTEL DE L'ÉGLISE SAINT-MICHEL À VAUDREUIL-DORION DE BIEN PATRIMONIAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

20.2 AVIS DE CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIENNE -VERRERIE-OTTAWA GLASS WORKS À HUDSON : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

20.3 DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Geneviève Lachance, mairesse de la ville de Saint-Lazare et présidente de Toit D'Abord Habitations Abordables Vaudreuil-Soulanges présente le nouveau logo aux membres.

22. RAPPORT DES ÉLUS

M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion informe les membres qu'il a déposé à l'Assemblée nationale la pétition initiée par l'organisme Mères au front et parrainée par la députée de Vaudreuil. La pétition, signée par 2 362 personnes, demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de construire un stationnement étagé ou souterrain plutôt qu'un stationnement de surface pour le centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, comme cela avait été initialement prévu aux plans.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

24. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

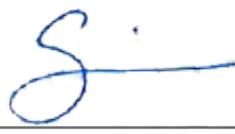
23-11-22-43 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 28.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



SIMON BELLEMARE
Directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint